



ANALYSES ET SYNTHÈSES

-  Analyse de l'évolution sur longue période des portefeuilles de crédits à la clientèle non bancaire

Sommaire

1 PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE	5
2 ANALYSE GLOBALE DES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE NON BANCAIRE	6
2.1 Une croissance des crédits plus rapide que le PIB mais qui s'infléchit depuis la crise	6
2.2 Une baisse du poids des crédits dans le total du bilan, en dépit d'une récente inversion de tendance	7
2.3 Des concours aux non-résidents et en devises qui sont très limités depuis la fin des années 1980	8
2.4 Un développement des crédits aux particuliers au détriment des crédits aux entreprises.....	9
2.5 Un développement tiré par les crédits à l'habitat depuis 2001	10
2.6 Une progression des encours douteux depuis la crise financière qui reste dans l'ensemble cohérente avec celle des encours de crédits totaux.....	11
ANNEXE 1 - TYPES DE CRÉDITS	18
ANNEXE 2 - DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES DONNÉES UTILISÉES	20
ANNEXE 3 - ESTIMATION DES TAUX D'ENCOURS DOUTEUX NETS PAR TYPE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	24
ANNEXE 4 - ANALYSE DÉTAILLÉE DES PRINCIPAUX PORTEFEUILLES.....	25
1. Particuliers.....	25
2. Sociétés non financières	29
3. Entrepreneurs individuels.....	35
4. Administrations publiques locales	41
INDEX DES GRAPHIQUES.....	46

Synthèse générale

- La note analyse l'évolution des portefeuilles de crédit des banques françaises à la clientèle non bancaire de fin 1978 à juin 2015 :
 - Elle s'intéresse aux crédits octroyés par les banques françaises depuis le territoire national, y compris en libre prestation de service, mais l'activité des succursales est exclue ; en outre, elle ne tient pas compte des autres types de financements (crédit-bail et location avec options d'achat, prêts subordonnés ou souscription de titres de dette) ni des opérations de hors bilan conclues avec la clientèle non bancaire (engagements de financement ou de garantie, etc.) ;
 - Elle retrace l'évolution de la structure des crédits par type de résidence (clients résidents vs non-résidents), de monnaie (euros (francs avant 1999) vs. devises), de contrepartie (sociétés non financières, particuliers, etc.) et de concours (crédits à l'équipement, crédits de trésorerie, crédits à l'habitat, etc.) ainsi que la sinistralité des portefeuilles telle qu'elle ressort des encours douteux (bruts et nets) et des provisions ; à cet égard, l'étude tente d'enrichir l'analyse par une estimation des taux d'encours douteux nets par type de client et de crédit.
- Cette étude permet de tirer les enseignements suivants :
 - Le rapport entre l'encours de crédits à la clientèle non bancaire et le PIB en valeur a crû de façon relativement continue sur la période, passant de 28,8 % en 1978 à 107,5 % à juin 2015 ; si une part importante de cette progression (35 points de pourcentage) reflète l'élargissement de la population des établissements supervisés en 1985-1986, la croissance des crédits à périmètre constant a été néanmoins en moyenne plus rapide que celle du PIB (+6,8 % par an vs +5,2 %) ;
 - Le poids des crédits à la clientèle non bancaire dans le total de bilan des banques a en revanche suivi une tendance nettement baissière entre 1978 et juin 2015 sous l'effet principalement de la progression de la part des activités sur titres ; la baisse semble toutefois s'être interrompue depuis la crise de 2007-2008, une légère inflexion à la hausse étant même perceptible sur la période récente ;
 - La structure des portefeuilles de crédit a sensiblement évolué depuis 1978, les sociétés non financières, qui concentraient la majeure partie des concours accordés par les banques françaises en début de période, ayant notamment cédé le pas aux particuliers (avec notamment le poids croissant des financements immobiliers, cf. infra) ; de façon analogue, le poids des entrepreneurs individuels et des administrations publiques locales, qui sont les deux seuls autres segments de clientèle réellement significatifs, s'est progressivement réduit au fil du temps ;
 - La structure du portefeuille par type de crédits a également connu d'importants changements : si, en 1978, les créances commerciales, les crédits à l'exportation, les crédits de trésorerie, les crédits à l'équipement et les crédits à l'habitat représentaient chacun entre 15 % et 20 % du montant total des crédits accordés à la clientèle non bancaire, la première place est désormais occupée, de loin, par les seuls crédits à l'habitat, qui concentrent un peu moins de la moitié des concours à la clientèle non bancaire ; viennent ensuite les crédits à l'équipement, avec environ un quart des concours, et les crédits de trésorerie, à moins de 15 % ;
 - Après avoir atteint un pic en 1983, les concours accordés aux non-résidents ainsi que les crédits en devises ont marqué un repli rapide pour ne plus représenter depuis lors qu'environ 10 % des financements accordés à la clientèle non bancaire ;

- La sinistralité des portefeuilles de crédits à la clientèle non bancaire a connu deux épisodes de forte augmentation, lors de la crise du milieu des années 1990 et de celle de 2007-2008, séparées par une importante phase baissière ; après avoir atteint un point bas à 50 milliards d'euros au milieu des années 2000, le montant total des encours douteux bruts est ainsi revenu au 30 juin 2015 au niveau de son précédent pic de 1994 (85,3 milliards). Mais compte tenu du niveau des encours de crédits atteints en fin de période, le taux d'encours douteux brut (3,5% au 30 juin 2015), est inférieur à la moyenne de long terme (4,5%).
- Les différents segments de clientèle (dont les quatre principaux – particuliers, sociétés non financières, entrepreneurs individuels et administrations publiques locales – sont analysés en [Annexe 4](#)) affichent néanmoins des profils spécifiques tant en terme de structure d'encours par type de crédit que de sinistralité. À ce dernier égard, les crédits aux particuliers enregistrent notamment une progression ininterrompue de leurs encours douteux nets depuis le début des années 2000.

Mots-clés : crédits, PIB, encours douteux
Codes JEL : G21

Étude réalisée par Emmanuel Point

1 Présentation de l'étude

L'analyse présentée ici vise à retracer l'évolution détaillée des portefeuilles de crédit des banques françaises à la clientèle non bancaire sur longue période ainsi que celle de leur sinistralité (au travers des taux d'encours douteux bruts, des taux de provisionnement et des taux d'encours douteux nets), en considérant les différents axes suivants :

- Répartition des encours par type de résidence ;
- Répartition des encours par type de monnaie ;
- Répartition des encours par type de contrepartie ;
- Répartition des encours par type de concours.

Elle se base notamment sur une exploitation des tableaux CLIENT_RE et CLIENT_nR du système unifié de reporting financier (SURFI), en vigueur depuis l'échéance du 30 juin 2010, et des documents équivalents dans les systèmes de reporting précédents (cf. [Annexe 2](#)). L'étude couvre ainsi :

- L'ensemble des crédits accordés par les banques françaises depuis le territoire national, aux clients résidents ou non-résidents, en euros comme en devises ; les crédits octroyés par les filiales et succursales étrangères, y compris le cas échéant à des résidents français ou pour financer des opérations dans l'Hexagone sont donc exclus ; de façon analogue, l'analyse ne traite pas les encours de crédits titrisés ;
- Les crédits accordés à la clientèle non bancaire : sociétés non financières, entrepreneurs individuels, particuliers, sociétés d'assurance et fonds de pension, instituts sans but lucratif au service des ménages (ou administrations privées), administrations centrales (États...), administrations publiques locales, administrations de sécurité sociale, ainsi qu'à la clientèle financière (OPC monétaires, OPC non monétaires et autre clientèle financière) ;
- Tous les types de crédits (créances commerciales, crédits à l'exportation, crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à l'habitat, autres crédits, affacturage, prêts à la clientèle financière, valeurs reçues en pension, comptes ordinaires débiteurs)¹, à l'exception du crédit-bail et des opérations assimilées (location simple ou avec option d'achat) ainsi que des prêts subordonnés.

Enfin, l'analyse de la sinistralité des portefeuilles est complétée par une estimation des taux d'encours douteux nets par type de crédit et de contrepartie, conformément à la méthodologie présentée en [Annexe 3](#).

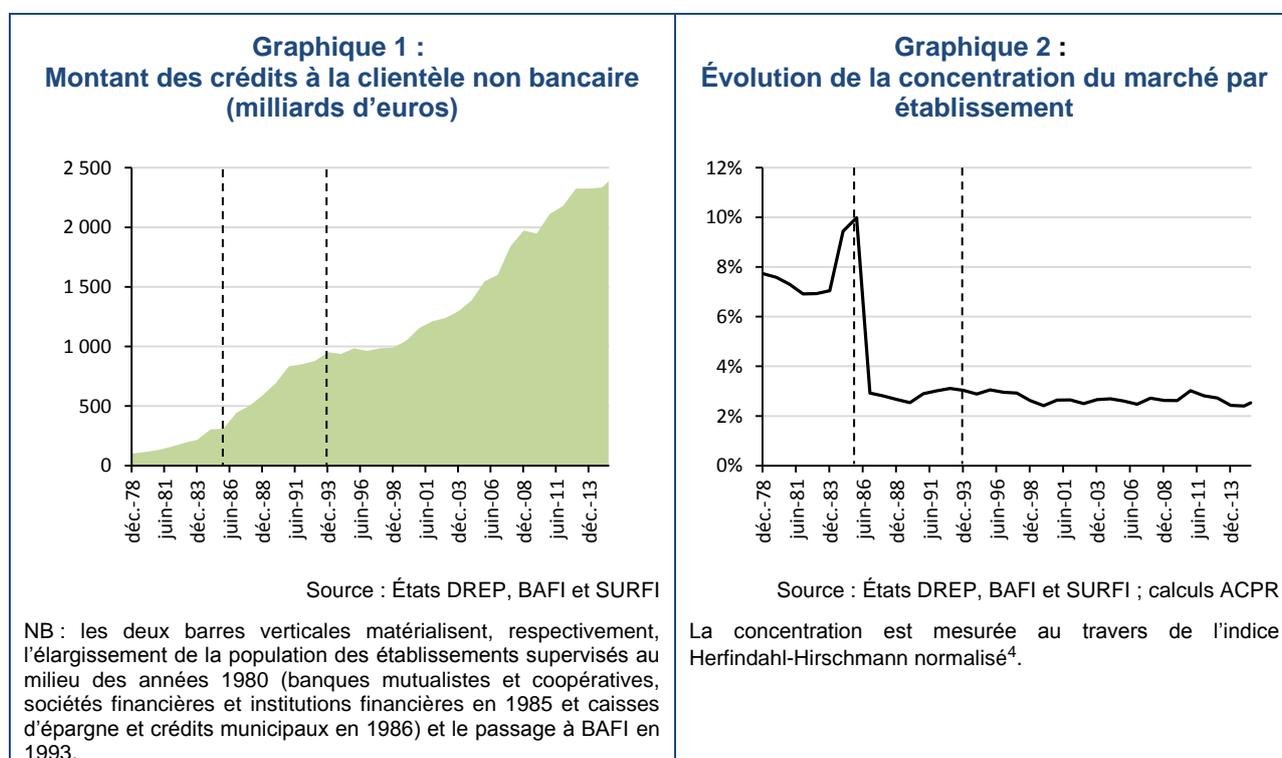
¹ Cf. [Annexe 1](#) pour une définition des différents types de crédits.

2 Analyse globale des crédits à la clientèle non bancaire

Après avoir décrit la dynamique globale des crédits à la clientèle non bancaire, on détaille successivement la structure du portefeuille selon le type de résidence, de monnaie, de client et de crédit avant d'analyser l'évolution du niveau de risque du portefeuille selon ces mêmes axes.

2.1 Une croissance des crédits plus rapide que le PIB mais qui s'infléchit depuis la crise

Au 30 juin 2015, le montant total des crédits nets² à la clientèle non bancaire accordés en France atteignait 2 386,5 milliards d'euros contre 101,5 milliards au 31 décembre 1978 (Graphique 1). Après la forte hausse constatée en 1984 sous l'effet de l'élargissement de la population des établissements supervisés (notamment les banques mutualistes et coopératives), la concentration du marché a marqué une baisse importante au milieu des années 1980 avec la suppression de l'encadrement du crédit et l'accroissement de la population des établissements supervisés³ (Graphique 2) ; depuis lors, on n'observe pas d'évolution notable de cet indicateur.



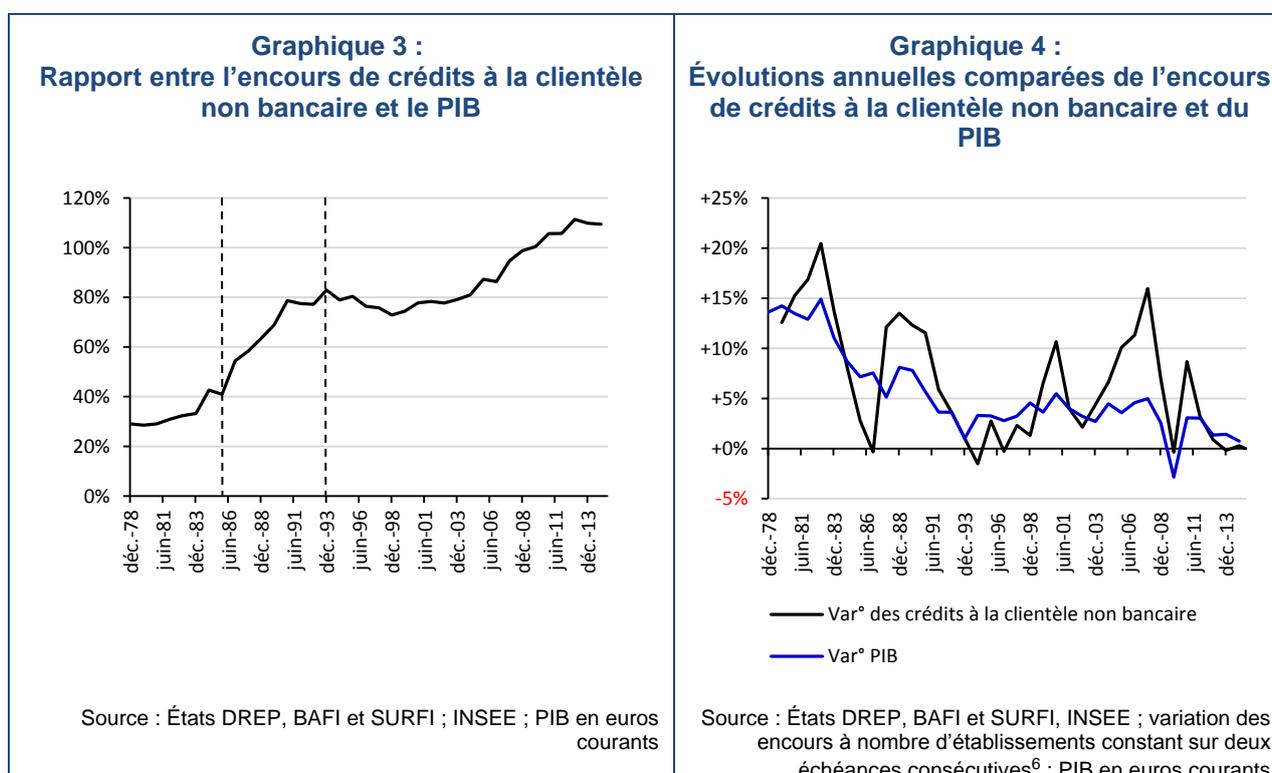
² Crédits sains + crédits douteux nets de provisions, hors encours de crédits titrisés.

³ Banques mutualistes et coopératives, sociétés financières et institutions financières en 1985 et caisses d'épargne et crédits municipaux en 1986. Cet élargissement du périmètre n'est toutefois visible qu'en 1986, où le nombre d'établissements supervisés est passé à 1072 contre 411 un an plus tôt (et 406 en 1984) et où les encours de crédits à la clientèle non bancaire ont progressé de 131,8 milliards d'euros (+43,2 %), mais, à périmètre constant, ils ont enregistré une légère contraction (-0,3 %).

⁴ L'indice de Herfindahl-Hirschmann normalisé (HHI*) se calcule comme suit : $HHI^* = (HHI - 1/n) / (1 - 1/n)$, où n est le nombre d'organismes du marché et HHI l'indice de Herfindahl-Hirschman non-normalisé, calculé comme la somme des carrés des parts de marché de l'ensemble des établissements. $1/n$ correspond à l'indice HHI pour un marché où toutes les parts de marché sont identiques. La normalisation transforme un indicateur allant de $1/n$ à 1 en un indicateur compris entre 0 et 100 %.

De façon générale, sur longue période, l'encours de crédits à la clientèle non bancaire a progressé plus rapidement que le PIB en valeur (hors effets de périmètre, les crédits à la clientèle non bancaire ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 6,8 % par an⁵, nettement supérieure à celle du PIB, de +5,2 % en euros courants). Rapportés au PIB, ils sont ainsi passés de 28,8 % en 1978 à 107,5 % en 2015 (Graphique 3), 35 points de pourcentage (pts) de hausse du ratio correspondant néanmoins à l'élargissement de la population supervisée en 1985-1986. La période a par ailleurs été marquée par plusieurs épisodes de déconnexion entre les deux variables (Graphique 4) :

- entre 1982 et 1986 ou entre 1990 et 1994, le rythme de progression des crédits à la clientèle non bancaire a ralenti nettement plus rapidement que le PIB ; en outre, entre 1994 et 1998, les crédits à la clientèle non bancaire ont enregistré 6 années de progression inférieure à celle du PIB ;
- à l'inverse, les crédits ont très fortement progressé entre 1987 et 1991, en 1999 et 2000 ainsi qu'entre 2004 et 2007, conduisant à un redressement marqué du ratio crédits/PIB (le ratio augmente de 19 et 14 pts respectivement sur la première et la dernière période).



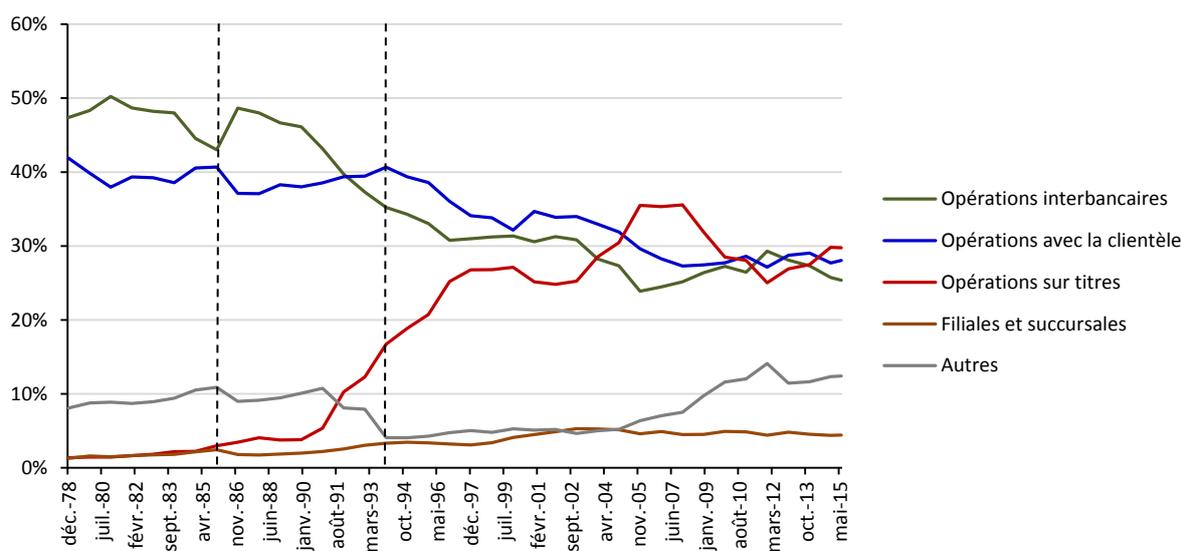
2.2 Une baisse du poids des crédits dans le total du bilan, en dépit d'une récente inversion de tendance

Sur longue période, on observe une baisse tendancielle de la part des crédits à la clientèle non bancaire dans les bilans des établissements de crédit français, qui a perdu 13 pts, passant de 39,5 % en 1978 à 26,5 % à juin 2015 (Graphique 5). Cette évolution a toutefois été nettement plus marquée entre 1992 et 2007 que sur les périodes qui ont précédé et suivi ; depuis le point bas de 2007, on observe même une légère inversion de la tendance.

⁵ Moyenne des taux de croissance annuels à périmètre constant.

⁶ Sont également exclus du calcul les établissements dont les variations des encours entre deux échéances sont supérieures au 95^{ème} percentile ou inférieures au 5^{ème} percentile.

**Graphique 5 :
Évolution de la structure du bilan**



Source : États DREP, BAFI et SURFI ; cf. Annexe 2 pour le détail des différentes rubriques du bilan

Ce constat reflète majoritairement le développement des activités sur titres⁷, dont le poids dans le total de bilan des établissements de crédit français est passé de 1,4 % fin 1978 à 35,6 % à fin 2007 avant de décliner légèrement pour s'établir à 29,8 % au 30 juin 2015 ; certains titres étant valorisés en valeur de marché, une part de cette hausse provient de la progression des cours, notamment entre 1995 et 2000 ou entre 2003 et 2007 pour les actions. On observe par ailleurs, sur la période 1987-2002 une hausse relativement soutenue des filiales et succursales, dont le poids dans le total de bilan est passé de 1,7 % à 5,3 % sous l'effet de l'internationalisation progressive des groupes bancaires français au cours de ces quinze années avant de se stabiliser légèrement en-dessous de 5 %.

2.3 Des concours aux non-résidents et en devises qui sont très limités depuis la fin des années 1980

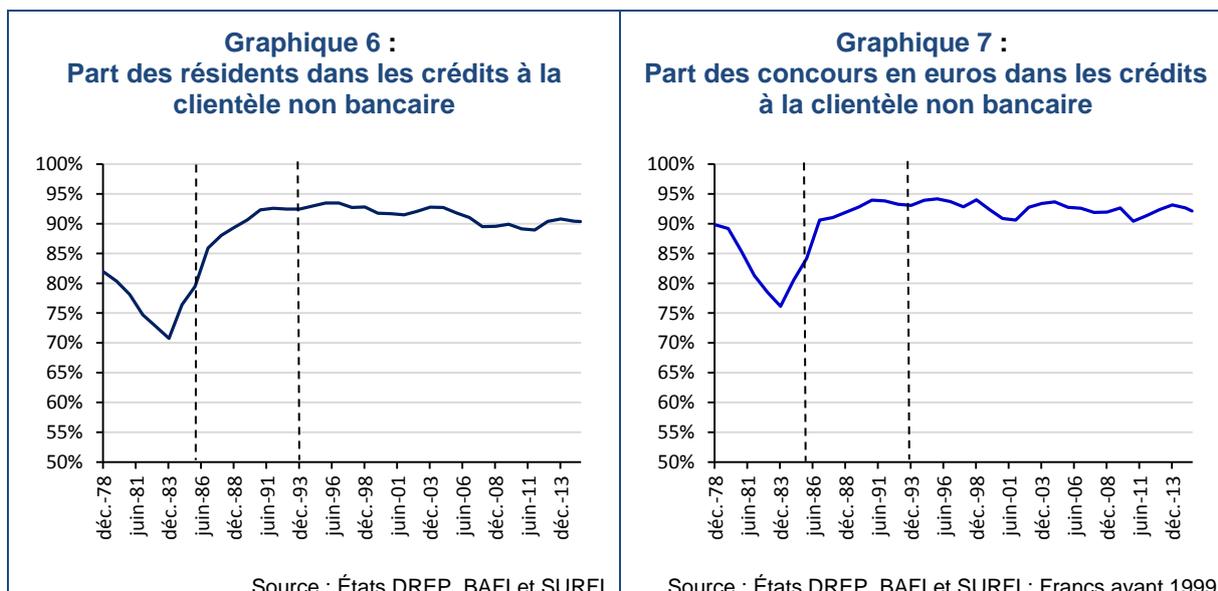
Les crédits à la clientèle non bancaire sont très majoritairement consentis à des résidents français (Graphique 6) et en euros (Graphique 7), la part des concours accordés à des non-résidents, d'une part, et en devises, d'autre part, étant le plus souvent inférieure à 10 % depuis la fin des années 1980 ; le financement des clients étrangers par les banques françaises s'effectue ainsi principalement au travers de filiales ou de succursales établies dans d'autres pays, dont les concours ne sont pas recensés dans le cadre de cette étude.

La situation actuelle tranche significativement avec celle qui prévalait au début de la période sous revue où les financements internationaux des banques françaises ainsi que les concours en devises accordés depuis l'Hexagone avaient fortement progressé, jusqu'à atteindre respectivement 29,2 % et 23,9 % des crédits à la clientèle non bancaire fin 1983 sous l'effet notamment du financement de pays en développement dans le cadre du recyclage des pétrodollars⁸.

Enfin, le passage à l'euro en 1999 n'a pas eu d'impact significatif sur la ventilation des crédits à la clientèle par type de monnaie.

⁷ Titres reçus en pension livrée, titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement et instruments conditionnels achetés.

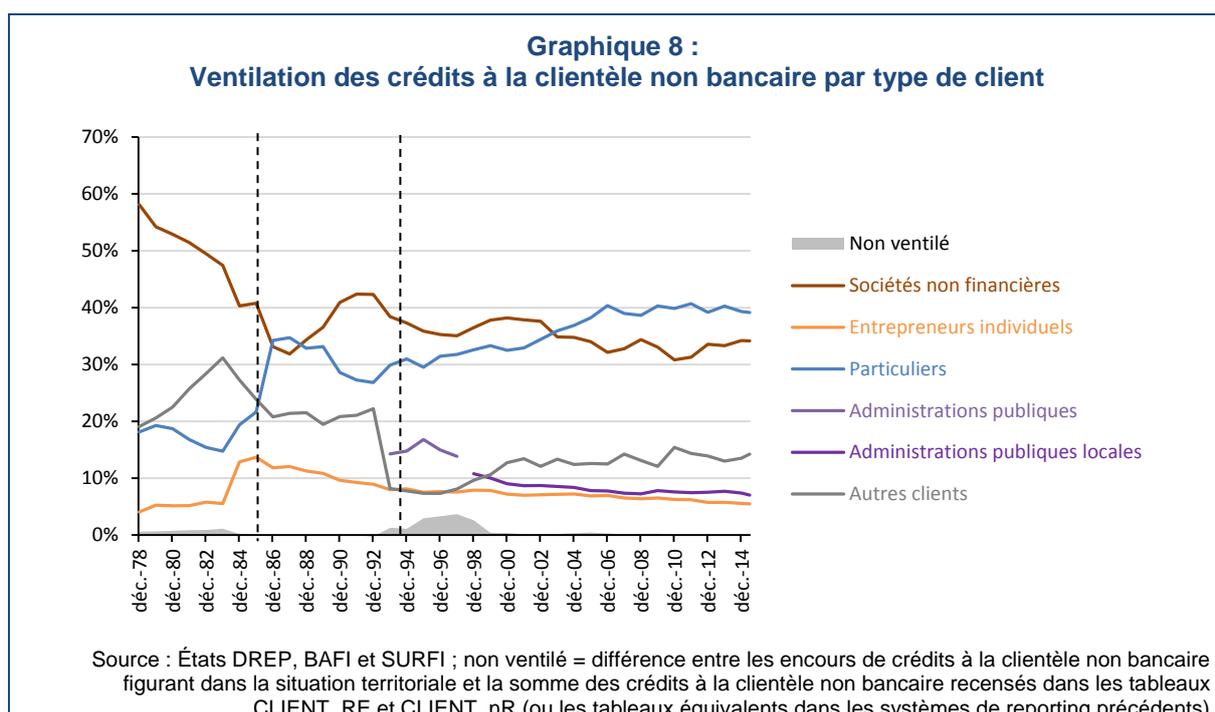
⁸ Cf. Rapport annuel 1994 de la Commission bancaire : Dix ans d'activité et de résultats des banques françaises.



2.4 Un développement des crédits aux particuliers au détriment des crédits aux entreprises

La structure des portefeuilles de crédit par type de clientèle a profondément évolué sur longue période : si, à la fin des années 1970, les banques finançaient principalement des entreprises, qui concentraient près de 60 % des concours (courbe marron), leur part a progressivement décliné sous l'effet, dans un premier temps, de la croissance des crédits accordés aux autres clients (courbe grise) puis du développement extrêmement rapide des crédits aux particuliers (courbe bleue), qui constituent désormais le principal segment de clientèle (Graphique 8).

Indépendamment de l'élargissement progressif de la population des établissements supervisés au milieu des années 1980 (cf. supra), la très forte progression de la part des particuliers entre 1983 et 1986 (+19,5 pts) reflète leur croissance soutenue à périmètre constant (+9,2 % en 1984, +14,5 % en 1985 et +18,8 % en 1986 - cf. Graphique 19), systématiquement plus forte que celle du total des crédits à la clientèle non bancaire (+ 8,1 % en 1984, + 2,8 % en 1985 et - 0,3 % en 1986, cf. Graphique 4).



En dehors des particuliers et des sociétés non financières, on recense peu d'autres segments de clientèle significatifs : la part des administrations publiques a fortement décliné depuis le milieu des années 1990 et les administrations publiques locales ne représentaient plus qu'un peu plus de 6 % des encours de crédits à la clientèle non bancaire au 30 juin 2015, contre près de 17 % en 1995 ; de façon analogue, la part des entrepreneurs individuels s'est progressivement réduite depuis le milieu des années 1980 et ces derniers ne concentraient plus qu'à peine plus de 5 % des crédits à fin juin 2015.

2.5 Un développement tiré par les crédits à l'habitat depuis 2001

La structure du portefeuille de crédits à la clientèle non bancaire par type de crédit a également enregistré des évolutions notables depuis 1978 ([Graphique 9](#))⁹. Si, au début de la période sous revue, les créances commerciales (courbe rouge foncée), les crédits à l'exportation (courbe orange), les crédits de trésorerie (courbe verte), les crédits à l'équipement (courbe violette) et les crédits à l'habitat (courbe bleue) représentaient chacun des proportions presque équivalentes des encours, la part des deux premières catégories s'est progressivement réduite au profit des deux dernières. Ainsi, au 30 juin 2015, les créances commerciales et les crédits à l'exportation ne représentaient plus, en cumulé, que 2,5 % du total des crédits à la clientèle non bancaire.

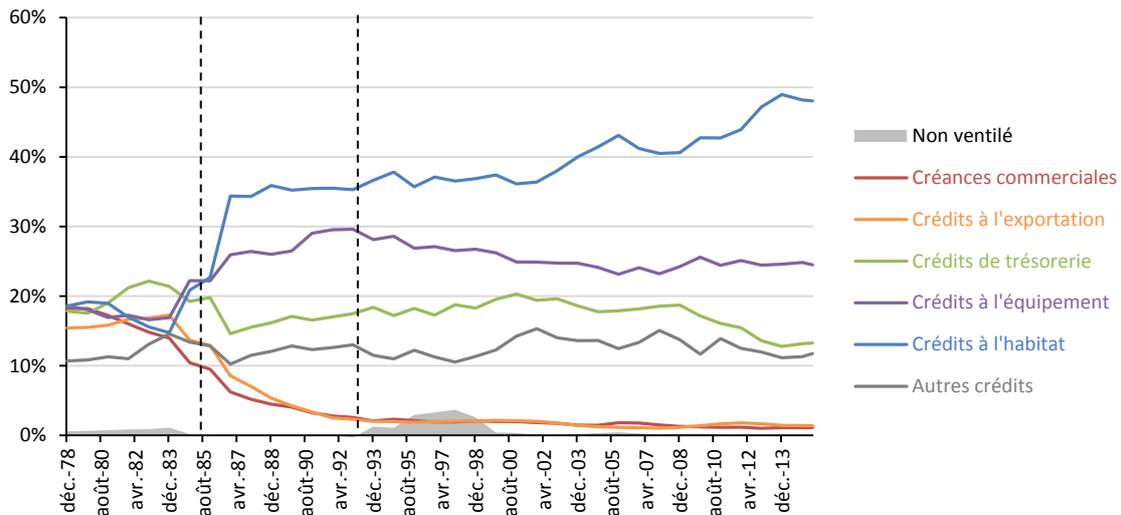
Les crédits à l'habitat et les crédits à l'équipement ont néanmoins connu des évolutions divergentes : si les crédits à l'équipement ont fortement progressé en valeur relative entre 1983 et 1992, ils ont ensuite enregistré un repli assez constant jusqu'au milieu des années 2000, leur part se stabilisant entre 24 % et 25 % depuis 2008.

Après une période de relative stabilité entre 1986 et 2001, la part des crédits à l'habitat a au contraire très rapidement progressé, en liaison avec la forte hausse des prix immobiliers, pour représenter près de 50 % des encours fin 2013. La baisse observée depuis tient à la réalisation d'opérations de titrisation « *true sale* » de crédits à l'habitat aux particuliers effectuées en 2014 et 2015 par certains groupes afin de disposer d'actifs mobilisables aux guichets de la Banque centrale européenne.

Enfin, après avoir enregistré une progression relativement constante du milieu des années 1980 jusqu'au début des années 2000, les crédits de trésorerie ont peu à peu décliné, notamment à partir de 2009 ; une légère reprise semble néanmoins perceptible depuis fin 2013.

⁹ On trouvera en [Annexe 1](#) une présentation des différents types de crédits à la clientèle non bancaire.

**Graphique 9 :
Ventilation des crédits à la clientèle non bancaire par type de concours**

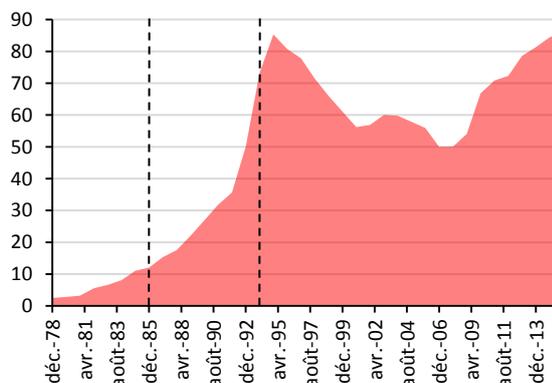


Source : États DREP, BAFI et SURFI

2.6 Une progression des encours douteux depuis la crise financière qui reste dans l'ensemble cohérente avec celle des encours de crédits totaux

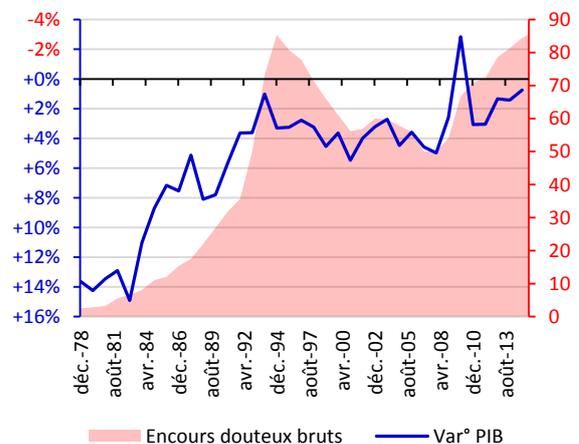
L'analyse de la sinistralité des portefeuilles de crédits à la clientèle non bancaire depuis 1978 fait apparaître trois périodes distinctes (Graphique 10) : jusqu'en 1994, tout d'abord, les encours douteux bruts ont enregistré une progression rapide et ininterrompue, atteignant un point haut à 85,3 milliards d'euros ; ils ont ensuite entamé une phase de baisse qui, bien qu'interrompue en 2001-2002, s'est poursuivie jusqu'en 2006-2007, où leur montant s'est stabilisé à 50 milliards d'euros ; depuis la crise financière, les encours douteux bruts ont enfin vivement rebondi, retrouvant à fin juin 2015 leur pic de 1995 avec un montant de 85,3 milliards d'euros. De façon générale, le Graphique 11 indique que les phases de ralentissement du PIB en valeur (à la fin des années 80 et au début des années 90, puis en 2008-2009) sont associées à une progression de l'encours douteux quelques années plus tard.

**Graphique 10 :
Crédits à la clientèle non bancaire : encours douteux bruts**



Source : États DREP, BAFI et SURFI

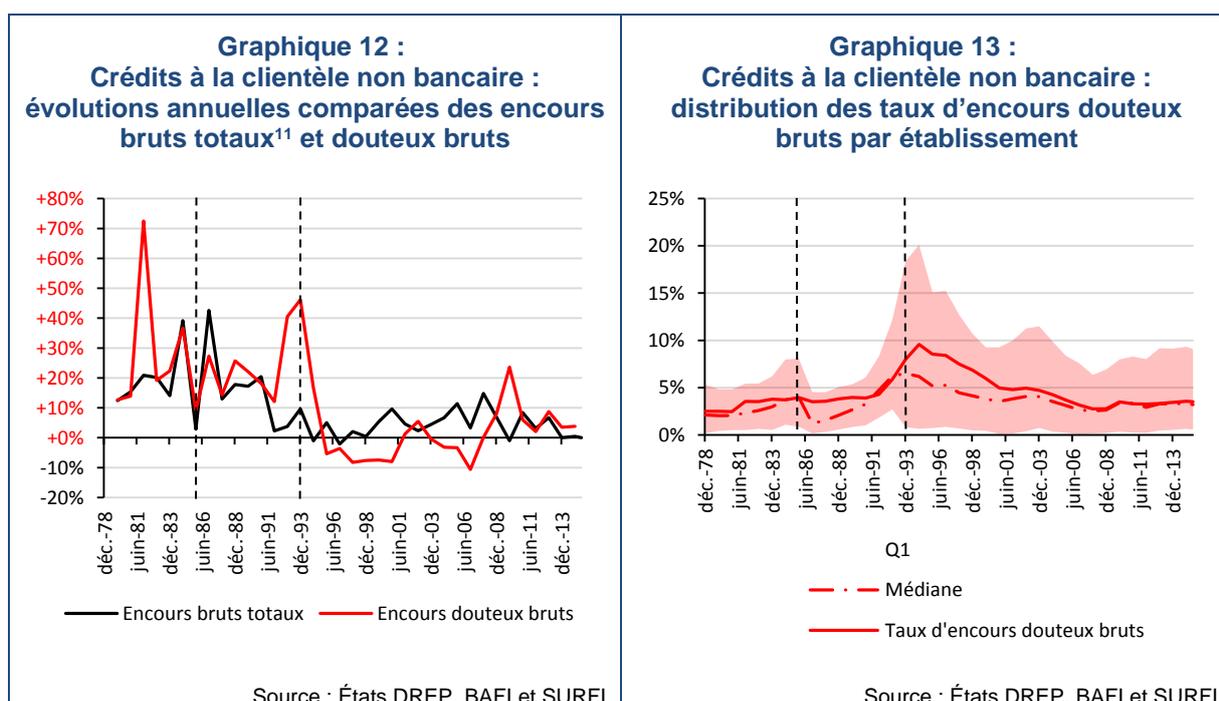
**Graphique 11 :
Crédits à la clientèle non bancaire : évolutions comparées des encours douteux bruts et du PIB**



Source : États DREP, BAFI et SURFI ; INSEE ; PIB en euros courants échelle de gauche en ordre inverse

Si les périodes 1991-1994 et quelques années – 1981 ou 2009 notamment – se distinguent par des hausses des encours douteux bruts plus fortes que pour les encours totaux et donc par une progression du taux d'encours douteux bruts, les évolutions des deux indicateurs sont relativement cohérentes depuis la crise financière (**Graphique 12**) : bien que les montants d'encours douteux soient comparables en 2015 et 1995, ils se rapportent aujourd'hui à des encours de crédits nettement plus importants. Ainsi la crise financière ne s'est pas accompagnée d'une dégradation significative de la qualité des portefeuilles de crédits, même si elle a interrompu le mouvement de baisse engagé depuis le point haut de fin 1994 (**Graphique 13**) : aujourd'hui, bien qu'il ait progressé en 2009, le taux d'encours douteux bruts se maintient ainsi à un niveau relativement bas (3,5 % au 30 juin 2015), sensiblement inférieur à celui qu'il affichait au milieu des années 1990 et en-deçà de sa moyenne de long terme (4,5 %).

L'analyse de la dispersion des taux d'encours douteux bruts au travers de l'écart interquartile (Q1-Q3¹⁰, signalée par la zone rosée du **Graphique 13**) permet en outre de matérialiser d'autres épisodes de hausse de la sinistralité pour un certain nombre d'établissements, comme en 1984-1985 ou encore en 2002-2003, où le taux d'encours douteux bruts a pu sensiblement augmenter ; elle fait en outre apparaître que la crise du milieu des années 1990 a davantage touché les institutions de grande taille, comme l'illustre l'écart entre le taux d'encours douteux moyen et le taux d'encours douteux médian ; à l'inverse, si la sinistralité a progressé depuis la crise financière pour un certain nombre d'établissements, cette dégradation a relativement épargné les plus grands établissements.

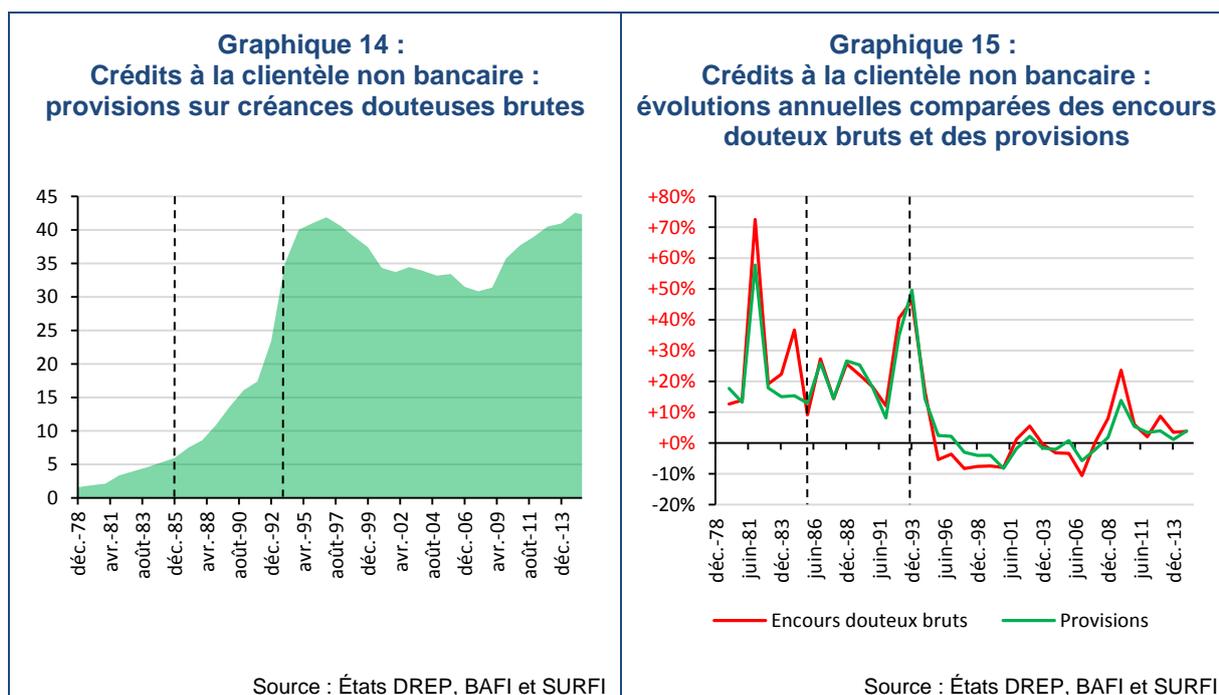


Les provisions ont ensuite enregistré des évolutions relativement comparables à celles des encours douteux bruts, avec quelques légers décalages temporels (**Graphique 14**) : progressant continûment et rapidement jusqu'en 1996 pour atteindre 41,9 milliards d'euros, les provisions ont ensuite progressivement décliné pour s'établir à 30,8 milliards en 2007 avant d'enregistrer une nouvelle progression avec la crise financière ; à 42,3 milliards d'euros au 30 juin 2015 – en léger repli par rapport au 31 décembre 2014 (42,6 milliards) –, elles se situent à un niveau légèrement supérieur à leur précédent point haut de 1996.

¹⁰ La ligne supérieure représente le Q3 (75 % des établissements ont un taux d'encours douteux en dessous de ce niveau) et la ligne inférieure est le Q1 (25 % des établissements ont un taux d'encours douteux en dessous de ce niveau).

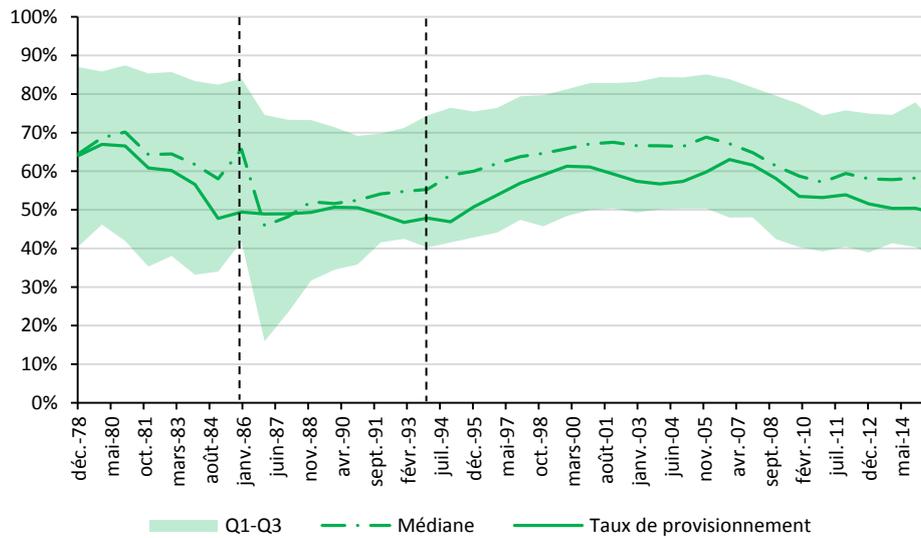
¹¹ Somme des crédits sains et des crédits douteux bruts.

On observe néanmoins quelques déconnexions entre l'évolution du montant des provisions et celle du montant des encours douteux bruts (Graphique 15) : le montant des provisions a crû plus rapidement – ou diminué moins rapidement, selon les années – que celui des encours douteux bruts de 1995 à 1999 et de 2004 à 2006, ce qui s'est traduit par une hausse du taux de provisionnement des encours douteux bruts (Graphique 16) ; inversement, en 1981, de 1982 à 1984, en 2001-2002, de 2007 à 2009 ou en 2012-2013, la progression des encours douteux a été plus rapide que celle des provisions, ce qui s'est traduit par une baisse du taux de provisionnement moyen des encours douteux bruts. Depuis la crise de 2007-2008, le taux de provisionnement enregistre ainsi un repli relativement marqué et s'établit désormais en-deçà de sa moyenne de long terme (il se situait à 49,6 % au 30 juin 2015 contre un niveau moyen de 55 % depuis 1978).



L'analyse de la dispersion des taux de provisionnement des encours douteux bruts fait en outre ressortir que ces derniers ont en général tendance à être moins élevés pour les établissements de grande taille que pour les autres, comme l'illustre un taux moyen presque toujours inférieur au taux médian. Les évolutions du marché ont en revanche été relativement homogènes, l'écart interquartile n'ayant que peu évolué sur la période.

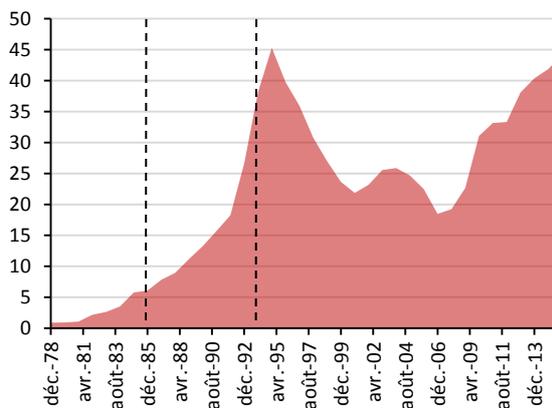
Graphique 16 :
Crédits à la clientèle non bancaire : distribution des taux de provisionnement des encours douteux bruts par établissement



Source : États DREP, BAFI et SURFI

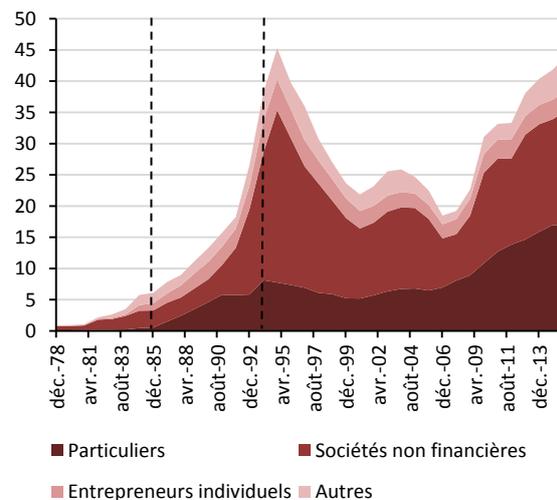
Les évolutions des encours douteux bruts et des provisions ayant été relativement similaires sur longue période, le montant des encours douteux nets affiche un profil assez proche, à l'exception d'un rebond marqué de 2001 à 2003 (Graphique 17) ; en progression rapide depuis la crise financière de 2007, ils atteignent près de 43 milliards d'euros au 30 juin 2015, un montant légèrement inférieur à leur pic de 1994 (45,3 milliards). On observe cependant que la structure des encours douteux nets par contrepartie a fortement évolué au fil du temps : si les sociétés non financières ont été les principales contributrices à la crise du milieu des années 1990, la sinistralité est aujourd'hui répartie de façon relativement égale entre ces dernières et les particuliers, les autres segments de clientèle ne concentrant qu'une part réduite des encours douteux nets (Graphique 18).

Graphique 17 :
Crédits à la clientèle non bancaire : encours douteux nets



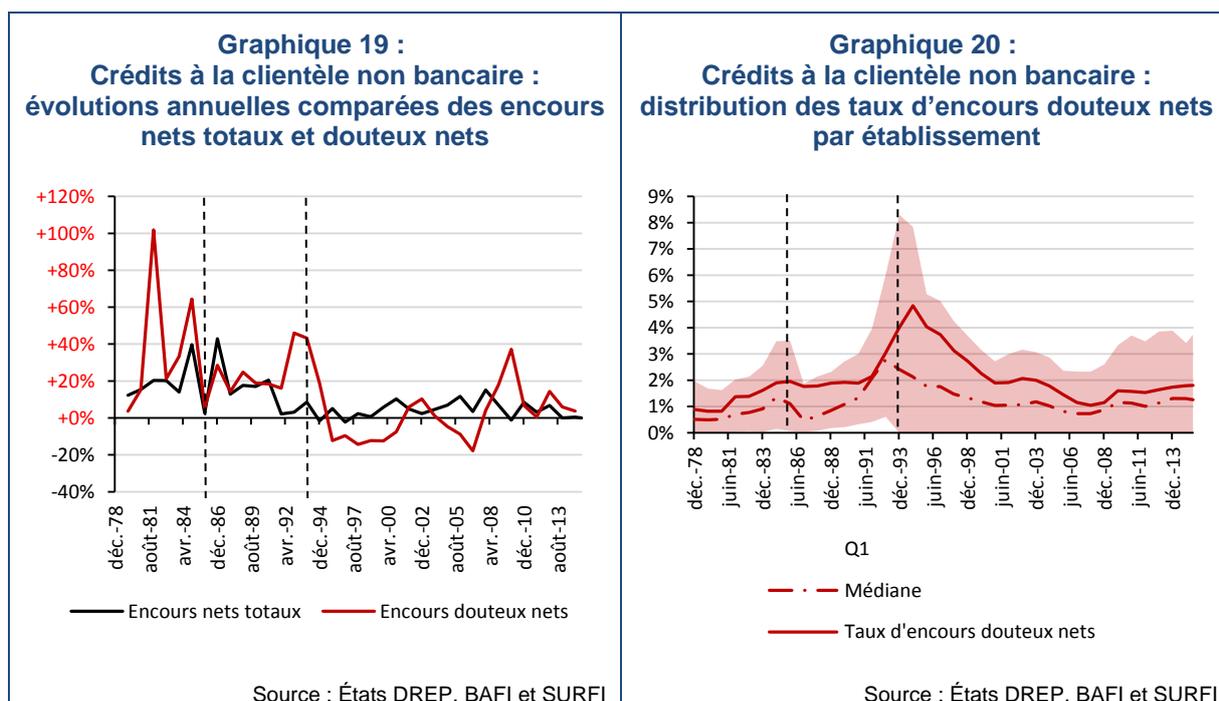
Source : États DREP, BAFI et SURFI

Graphique 18 :
Crédits à la clientèle non bancaire : encours douteux nets par type de contrepartie



Source : États DREP, BAFI et SURFI

Les évolutions entre les encours douteux nets et les encours nets totaux¹² étant relativement comparables à celles observées pour les encours bruts totaux et les encours douteux bruts (Graphique 19), le taux d'encours douteux nets affiche un profil relativement semblable à celui du taux d'encours douteux bruts (Graphique 20). Depuis la crise financière de 2007, la baisse du taux de provisionnement moyen (cf. Graphique 16 supra) se traduit néanmoins par une lente progression du taux d'encours douteux nets qui, à 1,8 % à juin 2015, se situe néanmoins toujours en-deçà de sa moyenne de longue période (2,1 %). Par ailleurs, compte tenu notamment d'un taux de provisionnement moindre, les plus gros établissements affichent des taux d'encours douteux nets systématiquement plus élevés que les autres, comme l'illustre le décalage entre les taux d'encours douteux nets moyen et médian.

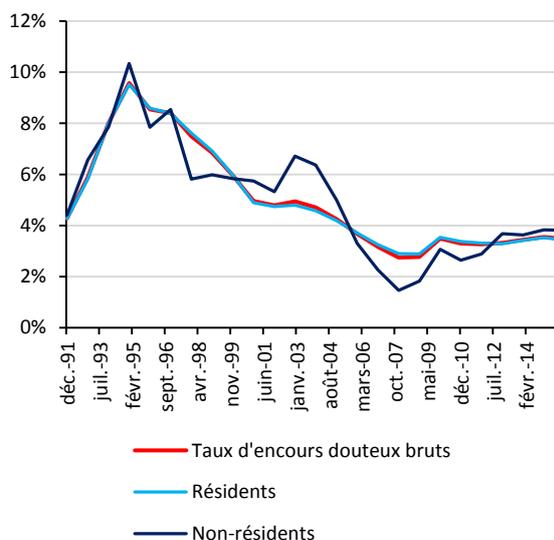


Par ailleurs, l'analyse des taux d'encours douteux bruts par type de résidence et type de monnaie fait ressortir des comportements quelque peu différents. La qualité des crédits accordés aux non-résidents – qui ne concentrent qu'une part très réduite des crédits à la clientèle non bancaire – cf. Graphique 6) – semble ainsi plus sensible aux crises financières, comme l'illustre en particulier la progression du taux d'encours douteux bruts sur ce segment entre 2001 et 2002 et depuis la crise de 2007-2008 (Graphique 21) ; les taux de provisionnement sont en revanche systématiquement plus faibles pour les non-résidents (Graphique 23), ce qui amplifie les écarts constatés entre les deux segments en termes d'encours douteux nets en période de crise (Graphique 25).

Les concours en devises – qui ne représentent également qu'une modeste partie des crédits à la clientèle non bancaire – cf. Graphique 7) – affichent au contraire des taux d'encours douteux bruts toujours plus faibles que les concours en euros (Graphique 22). De façon analogue, en dépit d'un comportement parfois erratique, les taux de provisionnement sont généralement plus faibles sur les concours en devises (Graphique 24). Au final, les taux d'encours douteux nets en devises enregistrent également des fluctuations relativement importantes, s'établissant à des niveaux nettement supérieurs à ceux des concours en euros entre 1984 et 1990 ou encore en 2002 et 2003 ; aujourd'hui, les crédits en euros et en devises affichent des taux d'encours douteux nets très proches (Graphique 26).

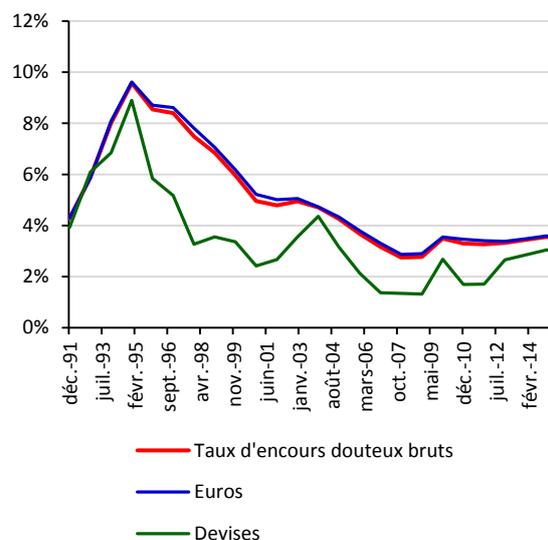
¹² Les encours douteux nets sont les encours de crédits douteux bruts après déduction des provisions ; ces dernières peuvent varier entre les établissements et dans le temps, en fonction des perspectives de recouvrement et des garanties prises sur les crédits. Les encours nets totaux correspondent quant à eux à la somme des encours sains et des encours douteux nets.

**Graphique 21 :
Clientèle non bancaire : taux d'encours
douteux bruts par type de résidence**



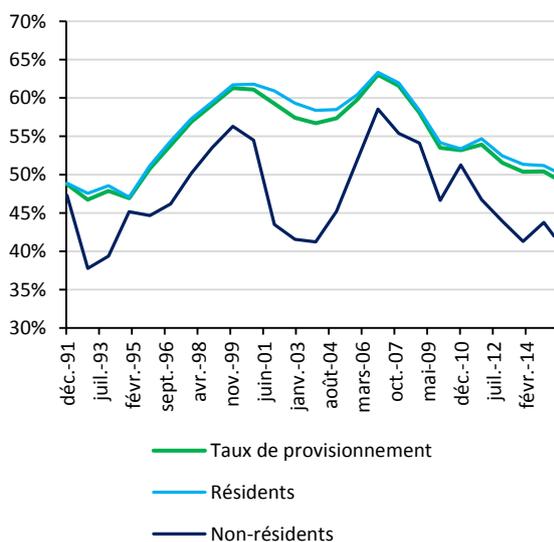
Source : États DREP, BAFI et SURFI (données non disponibles avant 1991)

**Graphique 22 :
Clientèle non bancaire : taux d'encours
douteux bruts par type de monnaie**



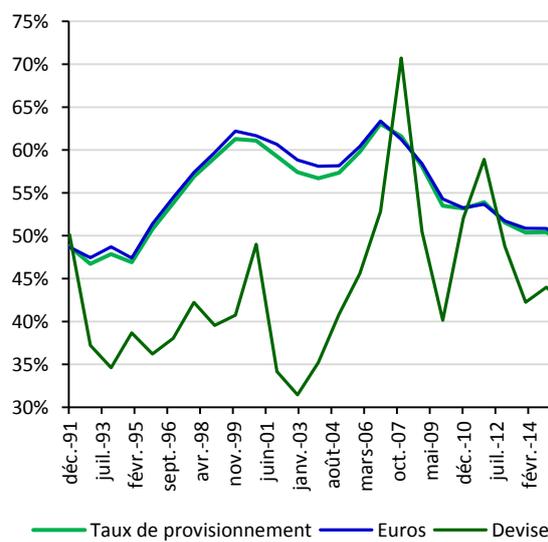
Source : États DREP, BAFI et SURFI (données non disponibles avant 1991 ; Francs avant 1999)

**Graphique 23 :
Taux de provisionnement des crédits à la
clientèle non bancaire douteux bruts par type
de résidence**

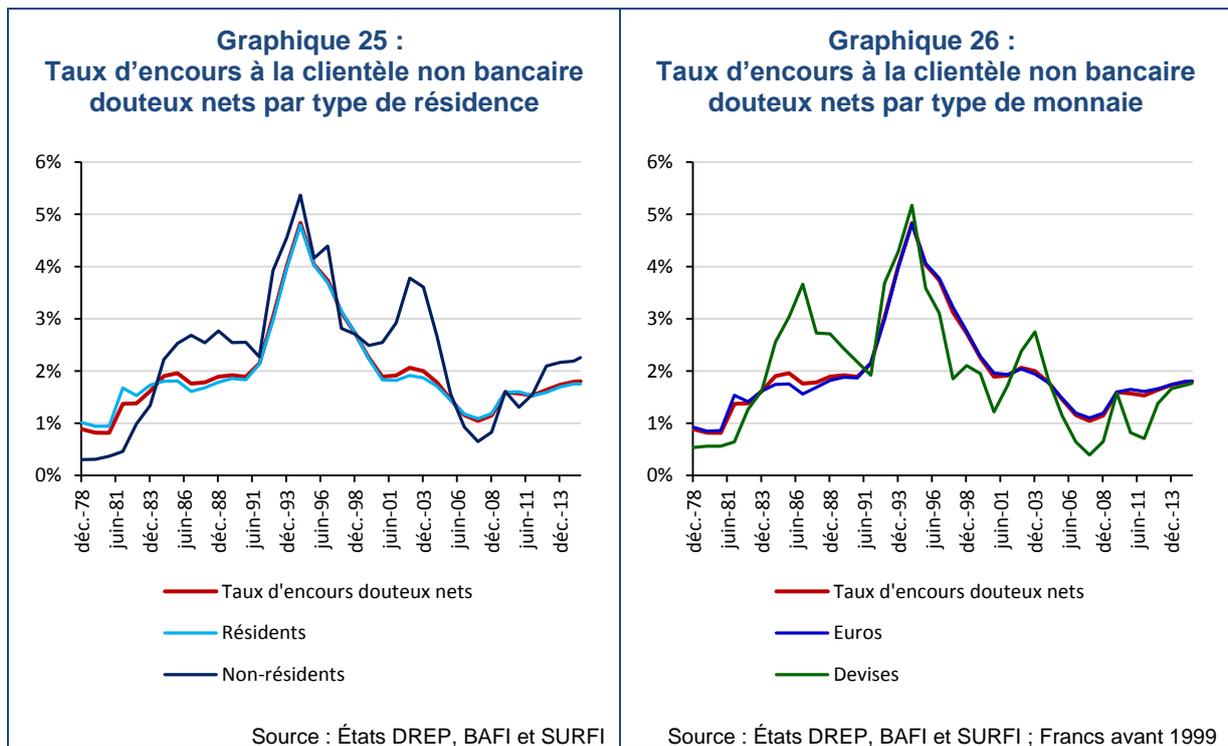


Source : États DREP, BAFI et SURFI (données non disponibles avant 1991)

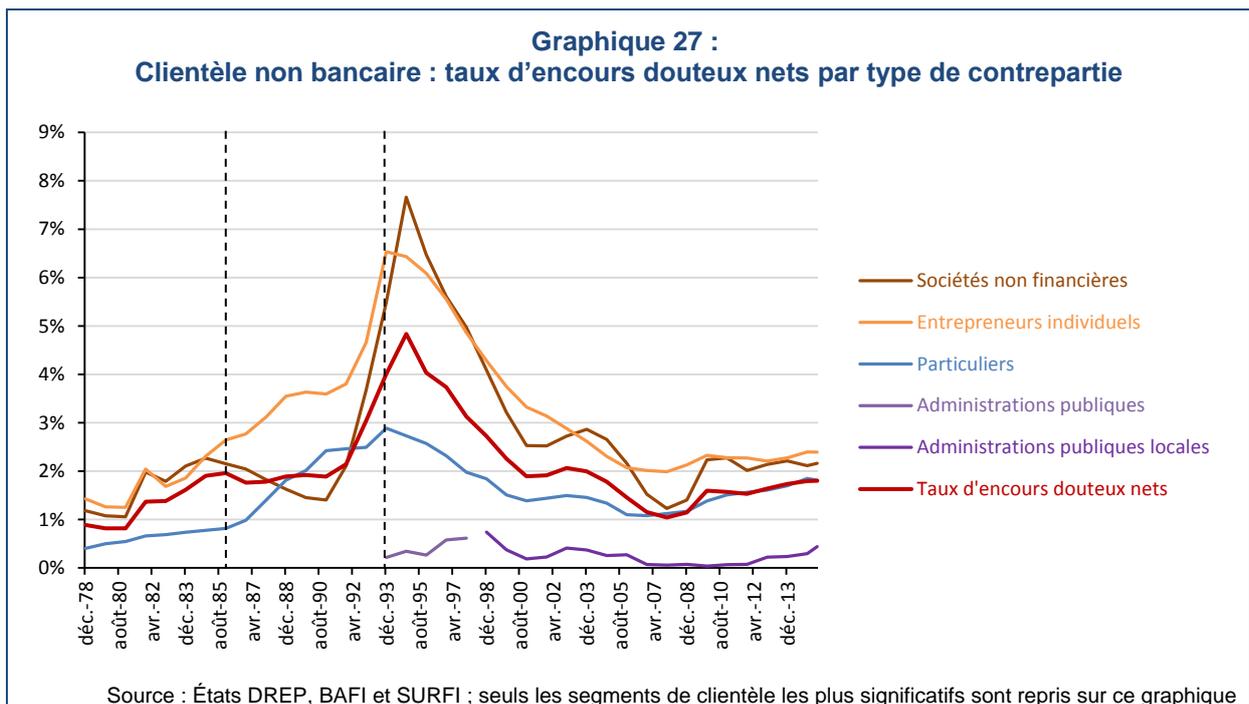
**Graphique 24 :
Taux de provisionnement des crédits à la
clientèle non bancaire douteux bruts par type
de monnaie**



Source : États DREP, BAFI et SURFI (données non disponibles avant 1991 ; Francs avant 1999)



Enfin, la sinistralité des portefeuilles de crédits peut varier de façon importante d'un type de contrepartie à l'autre (Graphique 27). Les sociétés non financières et les entrepreneurs individuels, qui affichent de façon relativement constante des taux d'encours douteux nets parmi les plus élevés, ont ainsi été plus fortement touchés par la crise du début des années 1990, même si les particuliers ont également enregistré une hausse importante de leur sinistralité. Depuis la crise de 2007-2008, les taux d'encours douteux nets sur les sociétés non financières et les entrepreneurs individuels semblent s'être stabilisés entre 2 % et 2,5 % ; ils s'inscrivent en revanche en hausse pour les particuliers – qui affichent désormais un taux d'encours douteux nets égal à la moyenne, alors qu'il se situait en deçà de façon historique – et les administrations publiques locales. Ces évolutions sont analysées de façon plus détaillée dans la suite de l'étude.



Annexe 1 - Types de crédits¹³

- **Créances commerciales** : opérations d'escompte sur effets représentatifs de créances commerciales se rapportant à des livraisons de biens ou à des prestations de services et d'escompte sans recours, cession de créances professionnelles (dans le cadre de la loi Dailly (du 21/01/1981 modifiée), les billets de mobilisation de créances commerciales, les créances acquises dans le cadre d'un contrat d'affacturage (opérations à titre accessoires), effets à crédit immédiat ;
- **Crédits à l'exportation** : crédits se rapportant à des exportations de biens et de services ; ceux-ci peuvent être également consentis dans le cadre de la loi Dailly (loi du 21 janvier 1981 modifiée) sous la forme nantissement.
- **Crédits de trésorerie** : les crédits de trésorerie comprennent les crédits destinés au financement de l'achat et de la vente de biens de consommation, de certains biens d'équipement professionnels, et les prêts consentis aux personnes physiques suivant une convention spéciale en fonction du montant et de la régularité de leurs revenus dont les remboursements sont effectués par versements périodiques. On y trouve également : les facilités de trésorerie accordées aux titulaires d'une carte de paiement sous la forme d'un recouvrement différé correspondant au délai contractuel d'imputation des dépenses sur les comptes de la clientèle. La rubrique enregistre les utilisations d'ouvertures de crédits permanents (la fraction non utilisée est enregistrée au hors bilan) ainsi que les utilisations de facilités d'émission non représentées par un titre (facilités de financement à options multiples - MOFF, *Revolving Underwriting Facilities* (RUF), *Note Issuance Facilities* (NIF) -...) pour la partie utilisée de ces types d'instruments. Les crédits globaux d'exploitation (regroupement en une ligne unique des concours couvrant les besoins d'exploitation d'une entreprise) et les crédits de financement de stocks (financement d'opérations ayant un caractère cyclique au travers de crédits de campagne ou de warrants) figurent dans cette rubrique. Enfin, les crédits de trésorerie intègrent les avances temporaires ou partielles sur bons de caisse, bons d'épargne et comptes à terme et, plus généralement, toute avance garantie par des titres mais aussi des crédits à l'importation (crédits documentaires), des crédits assurant les besoins en fonds de roulement et des crédits affectés dès l'origine à l'acquisition d'instruments financiers.
- **Crédits à l'équipement** : concours consentis aux entreprises pour le financement des investissements productifs : achats de matériels, acquisitions, constructions ou aménagements d'immobilisations corporelles à usage professionnel et acquisitions d'immobilisations incorporelles. Sont également classés dans cet élément les crédits-relais de crédits d'équipement à moyen et long terme.
- **Crédits à l'habitat** : crédits affectés directement à l'acquisition d'un bien immobilier. Les prêts dont les modalités d'octroi et de détermination du taux associé, fixées par des dispositions réglementaires spécifiques, sont des prêts réglementés. Crédits promoteurs quelles que soient leurs modalités de fonctionnement (crédits pour achats de terrain, crédits de démarrage, crédits d'accompagnement et crédits de stocks dans l'attente de la vente), y compris les crédits octroyés aux organismes H.L.M.
- **Autres crédits à la clientèle** : crédits à la clientèle ne répondant pas aux définitions des créances commerciales, de crédits à l'exportation, de crédits de trésorerie, de crédits d'équipement ou de crédits à l'habitat.

¹³ Cf. eSurfi : https://esurfi-banque.banque-france.fr/tableaux/surfi/detail-dun-tableau-surfi/tableau/CLIENT_RE/

- **Affacturation** : créances acquises en pleine propriété dans le cadre d'un contrat d'affacturation, qu'elles soient ou non approuvées. Ce poste n'est servi que par les établissements qui effectuent des opérations d'affacturation à titre principal.
- **Valeurs reçues en pension** : opérations de pension conclues en vertu d'une convention expresse avec des agents économiques autres que des établissements de crédit au sens de l'article 3.1 du règlement n° 91-01. Lorsque les titres n'ont pas fait l'objet de livraison, ces comptes enregistrent les opérations portant sur les supports suivants : valeurs mobilières ou titres de créances négociables.
- **Prêts à la clientèle financière** : opérations conclues en vertu d'une convention expresse avec les OPCVM et la clientèle financière hors OPCVM (prêts au jour le jour et prêts à terme).
- **Comptes ordinaires débiteurs** : facilités de caisse sous forme d'avance en compte résultant de l'octroi d'une ligne de crédit assortie d'une limite révisable périodiquement et destinée à faciliter les règlements courants du bénéficiaire ainsi que le découvert accidentel.

Annexe 2 - Description détaillée des données utilisées

Le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution dispose, au travers des informations transmises par les établissements de crédit dans le cadre des différents systèmes de reporting, d'un historique de données couvrant un peu moins d'une quarantaine d'années :

- De 1978 à 1992, les établissements étaient tenus d'adresser les documents prévus par les dispositions relatives aux états périodiques (DREP) ;
- En 1993, un nouveau jeu de documents est entré en vigueur avec la mise en place de la Base des agents financiers (BAFI) ; une partie de ces documents a été modifiée à partir de juin 1998 dans la perspective de la mise en place de l'euro ;
- En juin 2010, la BAFI a été remplacée par le système unifié de reporting financier (SURFI).

Il est ainsi possible d'analyser la structure des portefeuilles de crédits à la clientèle non bancaire des banques françaises par type de résidence, de monnaie, de crédit et de contrepartie ainsi que leur sinistralité, selon les mêmes axes, depuis 1978. Le tableau ci-après présente le détail des postes utilisés pour chacun des documents.

Synthèse des informations disponibles dans les différents états comptables selon les systèmes de reporting

DREP (1978-1992)	BAFI (03/1993-03/1998)	BAFI 06/1998-03/2010	SURFI (depuis 06/2010)
Structure du bilan			
« Situation territoriale » - modèle 3010 : - Opérations interbancaires : lignes 101, 105, 108, 124, 125 et 126 - Opérations avec la clientèle : lignes 128, 142, 145, 146, 235 et 239 - Opérations sur titres : lignes 217, 220, 249 et 250 - Filiales et succursales : lignes 206, 224 et 227	« Situation territoriale » - modèle 4000 : - Opérations interbancaires : ligne A01 - Opérations avec la clientèle : lignes B01, F02, F7A, F80, F9A et F97 - Opérations sur titres : lignes C1A, C2A, C3A, C4A, E50, E6A, E90 et E97 - Filiales et succursales : lignes E7A, F10 et F50	« Situation territoriale » - modèle 4000 : - Opérations interbancaires : ligne A01 - Opérations avec la clientèle : lignes B01, F02, F7A, F80, F9A et F97 - Opérations sur titres : lignes C1A, C2A, C3A, C4A, E50, E6A, E90 et E97 - Filiales et succursales : lignes E7A, F10 et F50	« Situation » : - Opérations interbancaires : ligne 1 - Opérations avec la clientèle : lignes 2, 4.1, 4.5, 4.6, 4.7 et 4.9 - Opérations sur titres : lignes 3.1, 3.2, 3.3, 3.5, 3.6, 3.7, 3.12 et 3.14 - Filiales et succursales : lignes 3.4, 3.8, 4.2 et 4.3
Résidence			
« Situation territoriale » - modèle 3010 : - Résidents : colonnes 2 et 4 - Non-résidents : colonne 3 et 5	« Situation territoriale » - modèle 4000 : - Résidents : colonnes 2 et 4 - Non-résidents : colonne 3 et 5	« Situation territoriale » - modèle 4000 : - Résidents : colonnes 2 et 4 - Non-résidents : colonne 3 et 5	« Situation » : - Résidents : colonnes 2 et 5 - Non-résidents : colonnes 3 et 6
Monnaie			
« Situation territoriale » - modèle 3010 : - Francs : colonnes 2 et 3 - Devises : colonnes 4 et 5	« Situation territoriale » - modèle 4000 : - Francs : colonnes 2 et 3 - Devises : colonnes 4 et 5	« Situation territoriale » - modèle 4000 : - Euros : colonnes 2 et 3 - Devises : colonnes 4 et 5	« Situation » : - Euros : colonnes 2 et 3 - Devises : colonnes 5 et 6
Encours douteux et provisions			
« Situation territoriale » - modèle 3010 : - Créances douteuses nettes : ligne 146 - Provisions : lignes 156, 157 « Concours à l'économie » - modèle 3011 : - Créances douteuses nettes : ligne 227	« Situation territoriale » - modèle 4000, « Opérations avec la clientèle » - modèle 4014 : - Créances douteuses nettes : ligne B9K « Provisions sur créances douteuses, sur engagements de hors bilan et sur risques pays » - modèle 4027 - Provisions : lignes 021 et 022	« Situation territoriale » - modèle 4000, « Opérations avec la clientèle résidente » - modèle 4014 et « Opérations avec la clientèle non résidente » - modèle 4015 : - Créances douteuses nettes : ligne B9K « Provisions sur créances douteuses, sur engagements de hors bilan et sur risques pays » - modèle 4027 - Provisions : lignes 021 et 022	« Situation » : - Créances douteuses brutes : ligne 2.7 - Provisions : ligne 2.8 « Opérations avec la clientèle résidente » - CLIENT_RE et « Opérations avec la clientèle non résidente » - CLIENT_nR : - Créances douteuses nettes : ligne 10 (ligne 1.5 de l'onglet « Clientèle financière »)
Type de crédit			
« Concours à l'économie » - modèle 3011 : - Créances commerciales : lignes 101, 105, - Crédits à l'exportation : lignes 110, 118, 128, 202, 214, 215 - Crédits de trésorerie : lignes 115, 116, 123, 124, 125, 126, 135, 136, 137, 210, 211, 212, 232, 234 - Crédits à l'équipement : 111, 119, 129, 203, 216	« Opérations avec la clientèle » - modèle 4014 : - Créances commerciales : ligne B10 - Crédits à l'exportation : lignes B21 et B22 - Crédits de trésorerie : lignes B3B et B3C - Crédits à l'équipement : lignes B4B et B4C	« Opérations avec la clientèle résidente » - modèle 4014 et « Opérations avec la clientèle non résidente » - modèle 4015 : - Créances commerciales : ligne B10 - Crédits à l'exportation : ligne B20 - Crédits de trésorerie : ligne B3A - Crédits à l'équipement : ligne B4A	« Opérations avec la clientèle résidente » - CLIENT_RE et « Opérations avec la clientèle non résidente » - CLIENT_nR : - Créances commerciales : ligne 1 - Crédits à l'exportation : ligne 2 - Crédits de trésorerie : ligne 3 - Crédits à l'équipement : ligne 4

<ul style="list-style-type: none"> - Crédits à l'habitat : lignes 112, 114, 120, 122, 130, 204, 217 - Autres crédits : lignes 133, 223, 235 - Comptes ordinaires débiteurs : ligne 225 	<ul style="list-style-type: none"> - Crédits à l'habitat : lignes B5B et B5C - Autres crédits : lignes B7B et B7C - Affacturage : ligne B76 - Prêts à la clientèle financière : lignes B81 et B82 - Valeurs reçues en pension : lignes B85 (clientèle non financière) et B86 et B87 (clientèle financière) - Comptes ordinaires débiteurs : ligne B89 	<ul style="list-style-type: none"> - Crédits à l'habitat : ligne B5A - Autres crédits : ligne B7A - Affacturage : ligne B70 - Prêts à la clientèle financière : lignes B80, B8A, B8B, B8C - Valeurs reçues en pension : ligne B85 - Comptes ordinaires débiteurs : ligne B89 	<ul style="list-style-type: none"> - Crédits à l'habitat : ligne 5 - Autres crédits : ligne 6 - Affacturage : ligne 7 (ligne 1.1 de l'onglet « Clientèle financière ») - Prêts à la clientèle financière : ligne 1.2 de l'onglet « Clientèle financière » - Valeurs reçues en pension : ligne 8 (ligne 1.3 de l'onglet « Clientèle financière ») - Comptes ordinaires débiteurs : ligne 9 (ligne 1.4 de l'onglet « Clientèle financière »)
Type de contrepartie			
<p>« Concours à l'économie » - modèle 3011 :</p> <p>➤ <u>Résidents</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sociétés : colonne 1 - Entrepreneurs individuels : colonne 2 - Particuliers : colonne 3 - Autres clients non financiers : colonne 4 <p>➤ <u>Non-résidents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous types de clients : colonne 5 	<p>« Opérations avec la clientèle » - modèle 4014 :</p> <p>➤ <u>Résidents</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sociétés non financières : feuillet 2, colonne 1 - Entrepreneurs individuels : feuillet 2, colonne 2 - Particuliers : feuillet 2, colonne 3 - Entreprises d'assurance et de capitalisation : feuillet 2, colonne 4 - Administrations publiques : feuillet 2, colonne 5 - Administrations privées : feuillet 2, colonne 6 - OPCVM : feuillet 5, colonne 1 - Fonds communs de créances : feuillet 5, colonne 2 - Institutions financières autres que les établissements de crédit : feuillet 5, colonne 3 <p>« Opérations avec la clientèle non résidente » - modèle 4015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clientèle non financière : feuillet 1, colonne 2 	<p>« Opérations avec la clientèle résidente » - modèle 4014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sociétés non financières : feuillet 2, colonne 1 - Entrepreneurs individuels : feuillet 2, colonne 2 - Particuliers : feuillet 2, colonne 3 - Sociétés d'assurance et fonds de pension : feuillet 2, colonne 4 - Administrations centrales : feuillet 5, colonne 1 - Administrations publiques locales : feuillet 5, colonne 2 - Administrations de sécurité sociale : feuillet 5, colonne 3 - Administrations privées : feuillet 2, colonne 5 - OPCVM monétaires : feuillet 7, colonne 1 - OPCVM non monétaires : feuillet 7, colonne 2 - Clientèle financière hors OPCVM : feuillet 7, colonne 3 <p>« Opérations avec la clientèle non résidente » - modèle 4015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sociétés non financières : feuillet 3, colonne 1 - Entrepreneurs individuels : feuillet 3, colonne 	<p>« Opérations avec la clientèle résidente » - CLIENT_RE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sociétés non financières : clientèle non financière résidente actif, colonne 1 - Entrepreneurs individuels : clientèle non financière résidente actif, colonne 2 - Particuliers : clientèle non financière résidente actif, colonne 3 - Sociétés d'assurance et fonds de pension : clientèle non financière résidente actif, colonne 4 - Administrations centrales : clientèle non financière résidente actif, colonne 6 - Administrations publiques locales : clientèle non financière résidente actif, colonne 7 - Administrations de sécurité sociale : clientèle non financière résidente actif, colonne 8 - Institutions sans but lucratif au service des ménages : clientèle non financière résidente actif, colonne 5 - OPC monétaires : clientèle financière résidente, colonne 1 - OPC non monétaires : clientèle financière résidente, colonne 2 - Clientèle financière hors OPC : clientèle financière résidente, colonne 3 <p>« Opérations avec la clientèle non résidente » - CLIENT_nR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sociétés non financières : clientèle non financière non résidente actif, colonne 1 - Entrepreneurs individuels : clientèle non

	<ul style="list-style-type: none"> - Clientèle financière - UEM : feuillet 2, colonne 1 - Clientèle financière non UEM : feuillet 2, colonne 2 	<p>2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Particuliers : feuillet 3, colonne 3 - Sociétés d'assurance et fonds de pension : feuillet 3, colonne 4 - Administrations privées : feuillet 3, colonne 5 - Administrations centrales : feuillet 4, colonne 1 - États fédérés : feuillet 4, colonne 2 - Administrations publiques locales : feuillet 4, colonne 3 - Administrations de sécurité sociale : feuillet 4, colonne 4 - Autres clients non financiers non UEM : feuillet 1, colonne 2 - OPCVM monétaires – UEM : feuillet 8, colonne 1 - Clientèle financière hors OPCVM monétaires - UEM : feuillet 8, colonne 2 - Clientèle financière non UEM : feuillet 8, colonne 3 	<p>financière non résidente actif, colonne 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Particuliers : clientèle non financière non résidente actif, colonne 3 - Sociétés d'assurance et fonds de pension : clientèle non financière non résidente actif, colonne 4 - Institutions sans but lucratif au service des ménages : clientèle non financière non résidente actif, colonne 6 - Administrations centrales : clientèle non financière non résidente actif, colonne 7 - États fédérés : clientèle non financière non résidente actif, colonne 8 - Administrations publiques locales : clientèle non financière non résidente actif, colonne 9 - Administrations de sécurité sociale : clientèle non financière non résidente actif, colonne 10 - Autres clients non financiers non UEM : clientèle non financière non résidente actif, colonne 12 - OPC monétaires – UEM : clientèle financière non-résidente, colonne 1 - Clientèle financière hors OPC monétaires - UEM : clientèle financière non-résidente, colonne 2 - Clientèle financière non UEM : clientèle financière non-résidente, colonne 7
--	--	---	---

Annexe 3 - Estimation des taux d'encours douteux nets par type de crédit et de contrepartie

Les états comptables fournissent le montant des créances douteuses nettes de provisions par type de résidence, type de monnaie et type de client ; au sein d'une catégorie de clientèle donnée, l'information n'est toutefois pas directement disponible pour les différents types de crédits ; de même, les montants des encours douteux bruts et des provisions ne sont disponibles que par type de résidence et de monnaie, mais pas par type de client ni, au sein de chaque catégorie, par type de crédit. On cherche donc à estimer, pour chaque couple {type de client ; type de crédit} le montant des créances douteuses brutes, des provisions et des créances douteuses nettes.

On fait l'hypothèse que pour chaque type de crédit et chaque type de contrepartie, les taux d'encours douteux (créances douteuses / encours total de crédits, sains et douteux) et les taux de provisionnement (provisions / créances douteuses brutes) sont identiques pour toutes les banques. Formellement, on suppose que le montant des créances douteuses brutes, des provisions et des créances douteuses nettes sur la clientèle non bancaire d'un établissement de crédit i correspond à la somme de ses encours sains sur chaque type de crédit k pour le type de contrepartie j considéré multipliés par des coefficients que l'on cherche à estimer. Dans le cas des créances douteuses nettes, par exemple :

$$D_{i,j}^n = \sum_{k=1}^n \omega_{j,k}^n C_{i,j,k}$$

où $D_{i,j}^n$ = montant total des créances douteuses nettes de l'établissement de crédit i pour le type de contrepartie j ;
 $C_{i,j,k}$ = encours de crédits sains de l'établissement de crédit i pour le type de contrepartie j et le type de crédit k ;
 $\omega_{j,k}^n$ = la quote-part d'encours douteux net pour le type de contrepartie j et le type de crédit k (ce taux est supposé constant pour l'ensemble de la population).

Les taux d'encours douteux nets $d_{j,k}^n$ pour le type de contrepartie j et le type de crédit k nets sont égaux au rapport entre, d'une part, le montant des encours douteux nets du segment $D_{j,k}^n = \omega_{j,k}^n \times C_{j,k}$ et, d'autre part, la somme des encours sains et douteux nets sur ce même segment $D_{j,k}^n + C_{j,k} = C_{j,k} \times (1 + \omega_{j,k}^n)$; d'où :

$$d_{j,k}^n = \frac{\omega_{j,k}^n}{1 + \omega_{j,k}^n}$$

Enfin, pour un type de contrepartie j et un type de crédit k donnés, les estimations sont calculées sur la base des seuls établissements pour lesquels $C_{j,k} \neq 0$.

Pour l'heure, l'analyse se limite à l'estimation des taux d'encours douteux nets, compte tenu de la plus grande complexité des modèles à mettre en œuvre pour l'estimation des taux d'encours douteux bruts et des taux de provisionnement et du temps nécessaire pour produire les résultats¹⁴. À l'heure actuelle, l'estimation des taux d'encours douteux nets par type de contrepartie et de crédit peut toutefois fournir des chiffres incohérents (i.e. $\omega_{j,k}^n < 0$) ; en l'attente d'une amélioration de la méthodologie, de tels résultats sont pour l'heure simplement ignorés dans les graphiques présentant l'évolution du taux d'encours douteux nets par type de crédit et de contrepartie (aucune donnée n'est restituée pour l'échéance considérée).

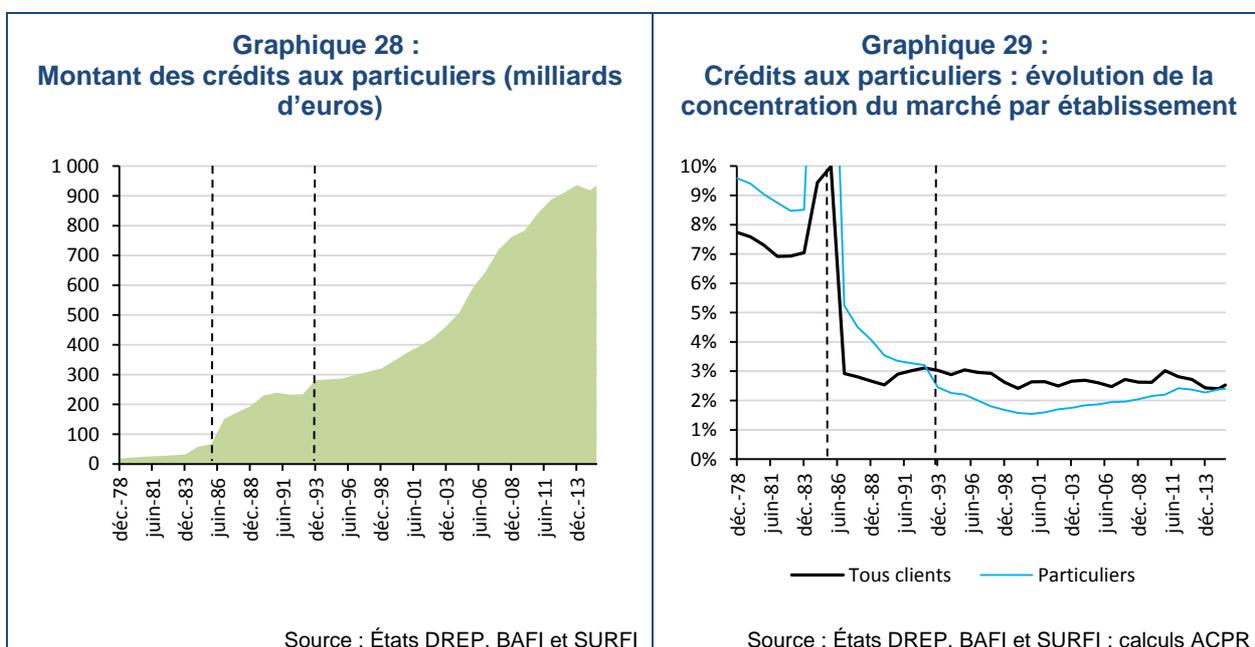
¹⁴ En particulier, les modèles à appliquer pour l'estimation des taux d'encours douteux bruts et de provisionnement par couple {type de client ; type de crédit} comptent un nombre de variables sensiblement plus important.

Annexe 4 - Analyse détaillée des principaux portefeuilles

On examine dans cette partie l'évolution des trois portefeuilles pour lesquels les données sont disponibles depuis 1978 – particuliers, sociétés non financières et entrepreneurs individuels – ainsi que des crédits accordés aux administrations publiques locales, seul autre segment significatif. À fin juin 2015, ces quatre portefeuilles concentraient à eux seuls près de 86 % des encours de crédits à la clientèle non bancaire.

1. Particuliers

Au 30 juin 2015, le montant total des crédits nets¹⁵ aux particuliers accordés en France atteignait 917,7 milliards d'euros contre 18,2 milliards au 31 décembre 1978 (Graphique 28). Indépendamment des fortes variations du milieu des années 1980, le marché du financement des particuliers affiche une concentration légèrement plus faible que l'ensemble du marché ; si celle-ci a décliné de façon continue jusqu'en 2000, elle a ensuite légèrement progressé avant de se stabiliser à partir de 2011 (Graphique 29).

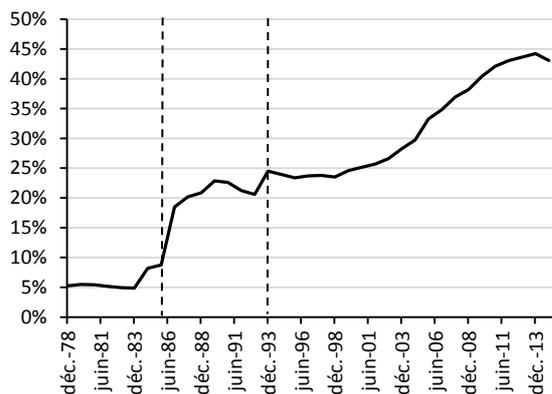


Hors effets de périmètre, les crédits aux particuliers ont enregistré une progression relativement soutenue depuis 1978 (+7,7 % par an en moyenne annuelle¹⁶), nettement supérieure à celle du PIB sur la même période (+5,2 % en euros courants). Au final, le rapport entre les crédits aux particuliers et le PIB a nettement augmenté, passant de 5,2 % en 1978 à 43,1 % à fin 2014, la progression ayant été particulièrement soutenue de la fin des années 1990 jusqu'à la crise financière, reflétant la hausse rapide des prix de l'immobilier résidentiel sur la période (Graphique 30). En outre, la croissance des crédits aux particuliers a été relativement moins liée à celle du PIB que l'ensemble des crédits à la clientèle non bancaire. En particulier, les périodes allant de 1985 à 1990 et de 2000 à 2011 ont été très dynamiques, avec des taux de croissance nettement supérieurs à ceux du PIB (Graphique 31). Depuis 2012, le rythme de progression des encours s'est néanmoins nettement ralenti et se compare désormais avec ceux observés au milieu des années 1990 – en 2014 et 2015, l'évolution des crédits aux particuliers enregistrés au bilan des banques reflète en outre plusieurs opérations de titrisation de crédits à l'habitat d'envergure (cf. supra).

¹⁵ Crédits sains + crédits douteux nets, hors encours de crédits titrisés.

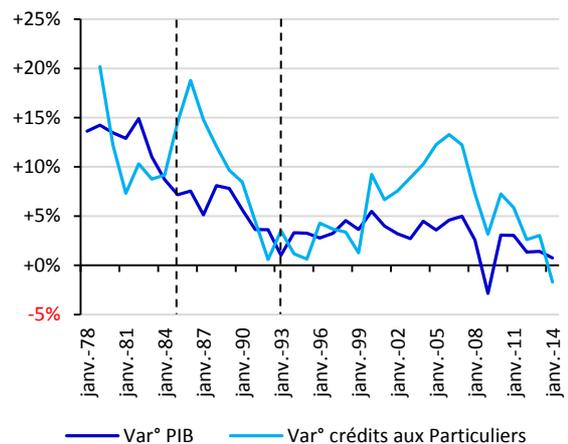
¹⁶ Moyenne des taux de croissance annuels à périmètre constant.

Graphique 30 :
Rapports entre l'encours de crédits aux particuliers et le PIB



Source : États DREP, BAFI et SURFI ; INSEE ; PIB en euros courants

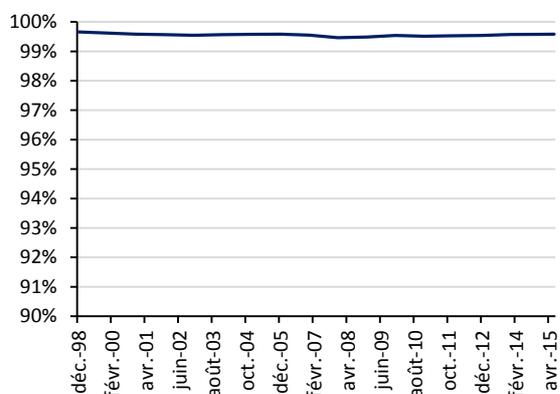
Graphique 31 :
Évolutions annuelles comparées de l'encours de crédits aux particuliers et du PIB



Source : États DREP, BAFI et SURFI ; variation des encours à nombre d'établissements constant sur deux échéances consécutives ; PIB en euros courants

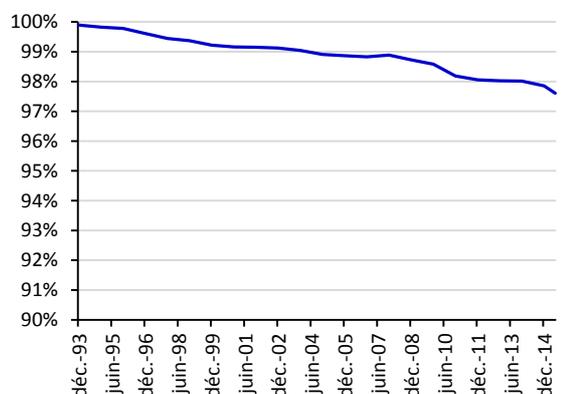
La structure de l'encours de crédits aux particuliers par type de résidence a très peu évolué depuis que cette information est disponible, la quasi-totalité des concours étant consentis à des clients résidents ([Graphique 32](#)). Par ailleurs, si les crédits en euros restent très largement majoritaires, les crédits en devises enregistrent une progression rapide depuis 1993 ([Graphique 33](#)).

Graphique 32 :
Part des résidents dans les crédits aux particuliers



Source : États BAFI et SURFI (données non disponibles avant 1998)

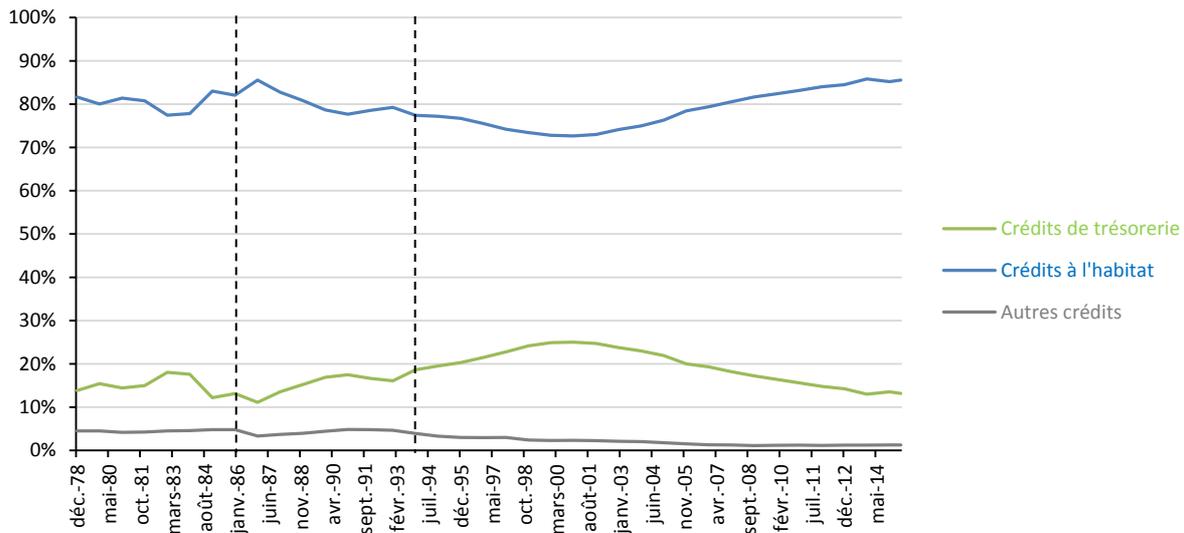
Graphique 33 :
Part des concours en euros dans les crédits aux particuliers



Source : États BAFI et SURFI (données non disponibles avant 1993 ; Francs avant 1999)

Depuis 1978, les crédits à l'habitat concentrent la majeure partie des concours accordés aux particuliers ([Graphique 34](#)). Leur part s'est néanmoins réduite de façon importante entre 1987 et 2000 sous l'effet d'une croissance des crédits de trésorerie plus rapide, avant de progresser de nouveau avec le reflux de ces derniers. Les autres types de crédits sont négligeables.

Graphique 34 :
Ventilation des crédits aux particuliers par type de concours

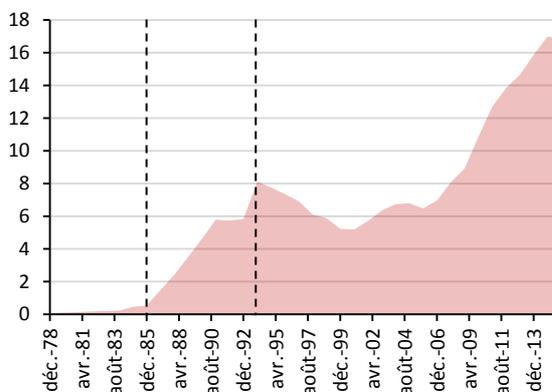


Source : États DREP, BAFI et SURFI

L'analyse de la sinistralité des portefeuilles de crédits aux particuliers fait ressortir un profil différent de celui de l'ensemble des crédits à la clientèle non bancaire (Graphique 35) : si le montant des encours douteux nets sur les particuliers a enregistré une progression relativement constante entre 1985 et 1993 avant de marquer une décline progressive, le mouvement de baisse s'est interrompu dès 2000. Depuis, le montant des encours douteux nets sur les particuliers a subi une hausse qui s'est accélérée avec la crise financière : au 30 juin 2015, il s'élevait ainsi à 16,9 milliards d'euros, un montant en léger retrait par rapport à fin 2014 (17 milliards) mais plus du double de son précédent pic de 1993 (8,1 milliards d'euros).

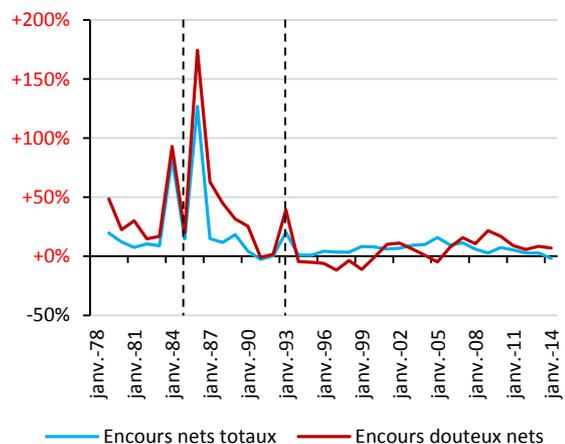
La hausse des encours douteux nets ayant été plus rapide que celle des encours nets totaux de 1985 à 1993 et depuis 2007 (Graphique 36), ces évolutions se sont traduites par une hausse du taux d'encours douteux nets sur les crédits aux particuliers sur ces deux périodes (Graphique 37).

Graphique 35 :
Crédits aux particuliers : encours douteux nets



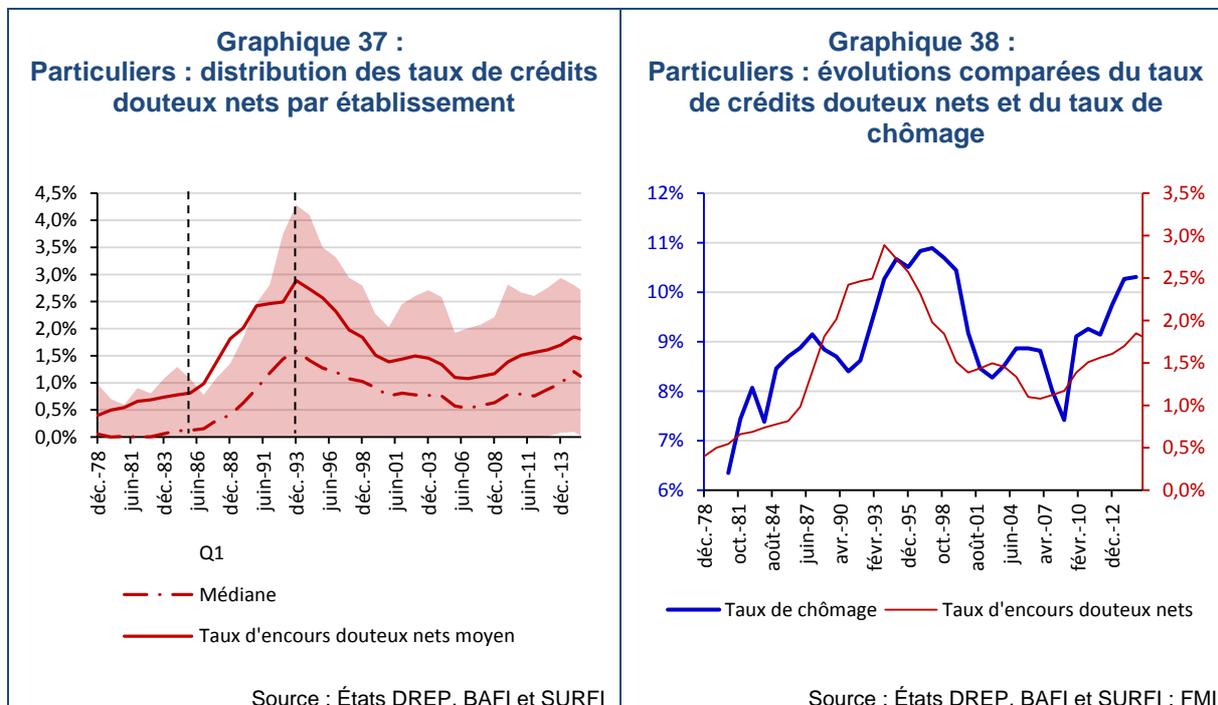
Source : États DREP, BAFI et SURFI

Graphique 36 :
Crédits aux particuliers : évolutions annuelles comparées des encours nets totaux et douteux nets

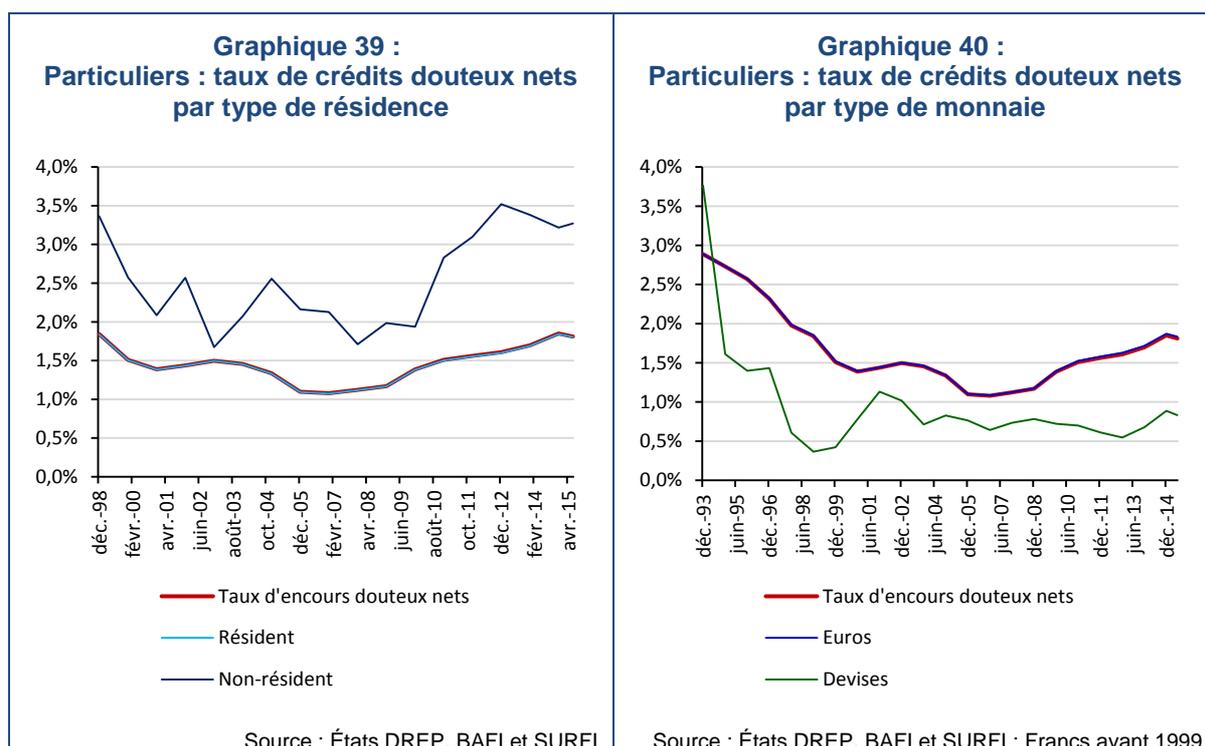


Source : États DREP, BAFI et SURFI

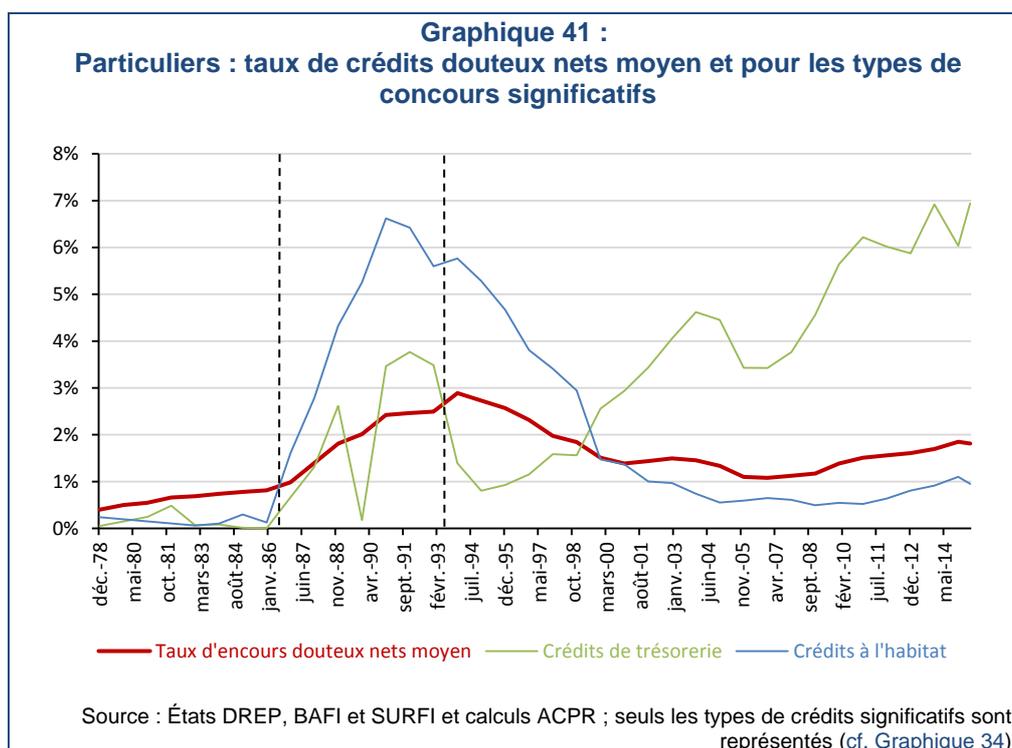
De plus, les encours douteux nets sur les particuliers semblent davantage concentrés chez les établissements de grande taille, le taux moyen étant toujours supérieur au taux médian depuis 1978. On observe néanmoins une dispersion importante des taux d'encours douteux nets individuels, comme l'illustre un écart interquartile relativement large qui a tendance à s'amplifier en période de crise, signalant une sinistralité sensiblement plus élevée pour certains plus petits établissements. Enfin, l'évolution du taux d'encours douteux nets sur les crédits aux particuliers apparaît relativement liée à celle du taux de chômage, comme l'illustre le [Graphique 38](#) (le coefficient de corrélation entre les deux variables atteint 67,6 % depuis 1980).



Par ailleurs, on constate que les crédits aux non-résidents affichent des taux d'encours douteux nets systématiquement plus élevés que ceux accordés aux résidents ([Graphique 39](#)). À l'inverse, les crédits en devises paraissent moins risqués que les crédits en euros, et leur qualité ne semble pas s'être dégradée depuis la crise de 2007-2008, au contraire du reste du portefeuille ([Graphique 40](#)).



Enfin, l'analyse de la sinistralité des portefeuilles de crédits aux particuliers par type de concours fait ressortir d'importantes différences ([Graphique 41](#) ; seuls les types de crédits les plus significatifs sont représentés) : au cours de la crise du milieu des années 1990, les crédits à l'habitat ont été les principaux contributeurs à la hausse du taux d'encours douteux nets, même si les crédits de trésorerie ont également vu leur sinistralité se dégrader fortement. Depuis 1995, les deux segments connaissent en outre des évolutions divergentes : si le taux d'encours douteux nets des crédits à l'habitat a fortement décru avant de repartir lentement à la hausse depuis la crise de 2007-2008, celui des crédits de trésorerie a en revanche enregistré une très vive progression, qui ne s'est interrompue que ponctuellement au milieu des années 2000. On remarquera en outre que la période où les crédits à l'habitat affichaient un niveau supérieur à celui des crédits de trésorerie, leur croissance était plus faible (*cf.* [Graphique 34](#)) ; inversement, l'accélération de la croissance des crédits à l'habitat coïncide avec le moment où leur taux d'encours douteux nets est devenu plus faible que sur les crédits de trésorerie.

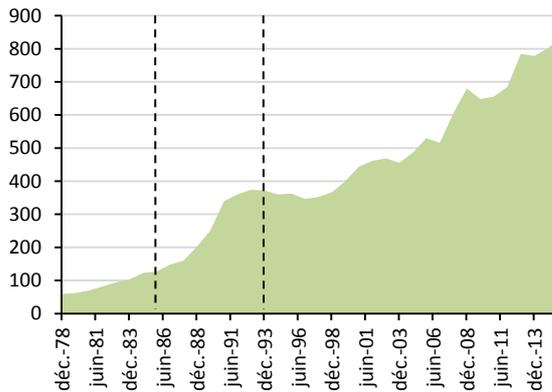


2. Sociétés non financières

Au 30 juin 2015, le montant total des crédits nets¹⁷ aux sociétés non financières accordés en France atteignait 800,3 milliards d'euros contre 58,5 milliards au 31 décembre 1978 ([Graphique 42](#)). De façon générale, le marché du financement des sociétés non financières est davantage concentré que la moyenne ([Graphique 43](#)) ; en dehors de la forte baisse enregistrée au milieu des années 1980, elle a en outre connu quelques évolutions notables : elle a tout d'abord fortement progressé en 1996 sous l'effet d'un apparent transfert d'encours entre deux établissements de taille importante ; la forte baisse observée entre 2006 et 2011 reflète ensuite la sortie d'un gros établissement de la liste des remettants, jusqu'à ce qu'il la réintègre à partir de 2012.

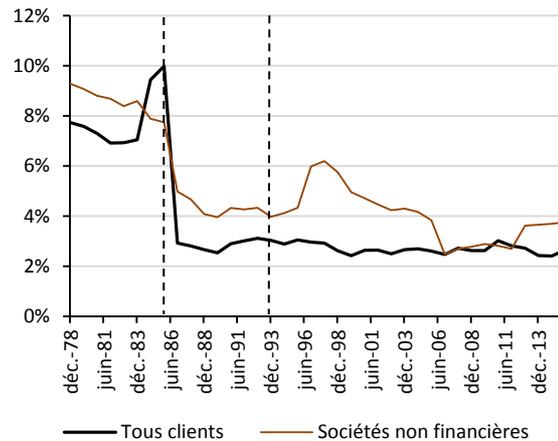
¹⁷ Crédits sains + crédits douteux nets, hors encours de crédits titrisés.

Graphique 42 :
Montant des crédits aux sociétés non financières (milliards d'euros)



Source : États DREP, BAFI et SURFI

Graphique 43 :
Crédits aux sociétés non financières : évolution de la concentration du marché par établissement

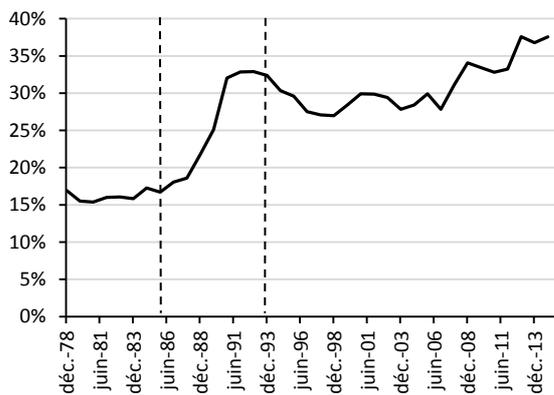


Source : États DREP, BAFI et SURFI ; calculs ACPR

Hors effets de périmètres (cf. supra), les crédits aux sociétés non financières ont enregistré une progression moyenne¹⁸ de 5,9 % par an, légèrement supérieure à celle du PIB sur la même période (+5,2 % en euros courants). Au final, le rapport entre les deux variables est passé de 16,9 % en 1978 à 37,6 % à fin 2014 ; après avoir très fortement progressé au début des années 1990, il a toutefois enregistré un repli marqué jusqu'en 1996 avant de ne véritablement recommencer à croître qu'à partir de 2006 (Graphique 44). De façon plus marquée que pour les particuliers, la croissance des crédits aux sociétés non financière a été relativement autonome par rapport au PIB. En particulier, les périodes allant de 1988 à 1991 et de 2004 à 2008 ont été très dynamiques, avec des taux de croissance nettement supérieurs à ceux du PIB ; à l'inverse, les crédits aux sociétés non financières ont enregistré plusieurs phases de contraction importante, comme en 1986, en 1993-1994, en 2003 ou en 2009, alors que, sauf pour cette dernière année, le PIB continuait de progresser (Graphique 45).

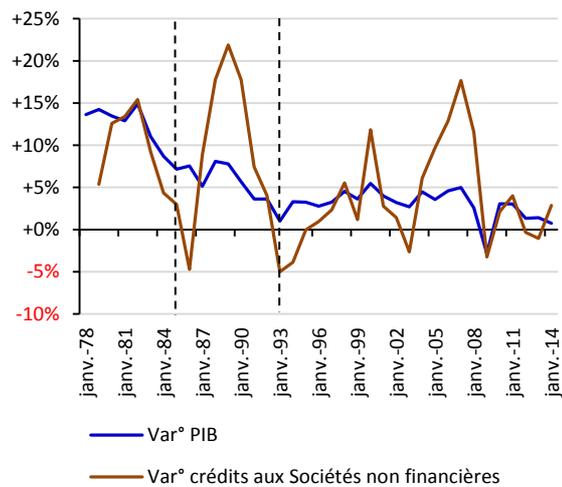
¹⁸ Moyenne des taux de croissance annuels à périmètre constant.

Graphique 44 :
Rapport entre l'encours de crédits aux sociétés non financières et le PIB



Source : États DREP, BAFI et SURFI ; INEE ; PIB en euros courants

Graphique 45 :
Évolutions annuelles comparées de l'encours de crédits aux sociétés non financières et du PIB



Source : États DREP, BAFI et SURFI ; variation des encours à nombre d'établissements constant sur deux échéances consécutives ; PIB en euros courants

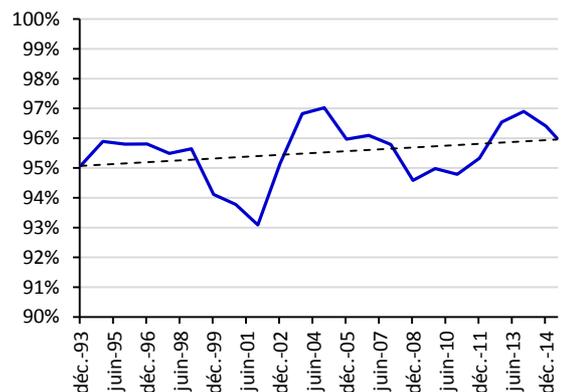
Les concours continuent d'être très largement consentis à des sociétés non financières résidentes ; la part des sociétés non financières non-résidentes se réduit quant à elle rapidement depuis la crise financière après avoir plus que quadruplé entre 1998 et 2008 (Graphique 46). À l'inverse, en dépit de fluctuations relativement importantes autour d'un niveau qui reste cependant très modeste – il oscille entre 3 % et 7 % depuis 1993 –, les prêts en devises progressent lentement (Graphique 47).

Graphique 46 :
Part des résidents dans les crédits aux sociétés non financières



Source : États BAFI et SURFI (données non disponibles avant 1998)

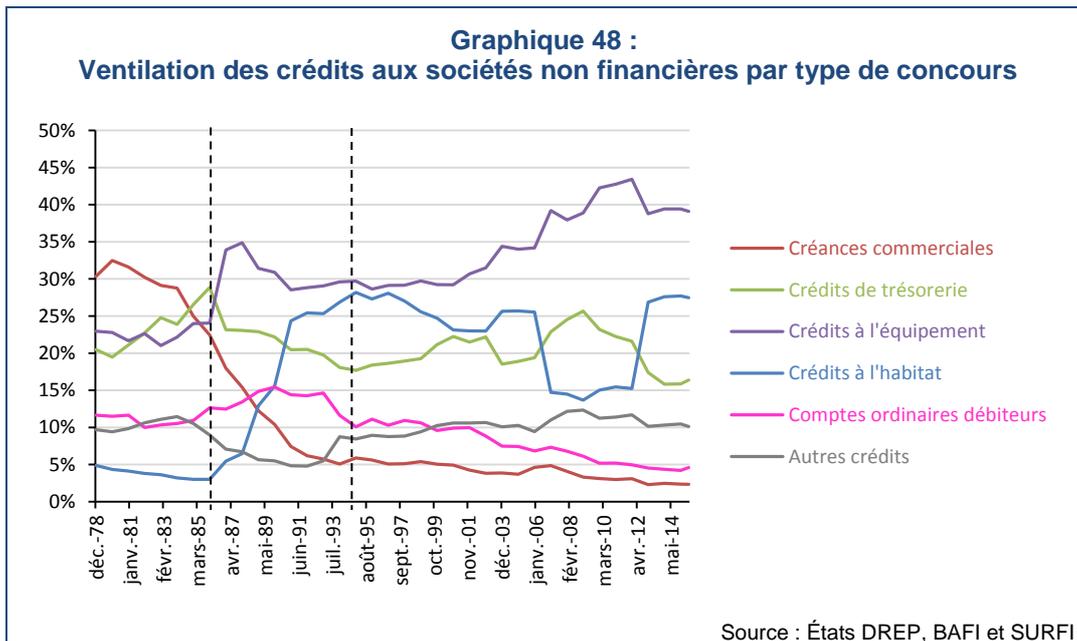
Graphique 47 :
Part des concours en euros dans les crédits aux sociétés non financières



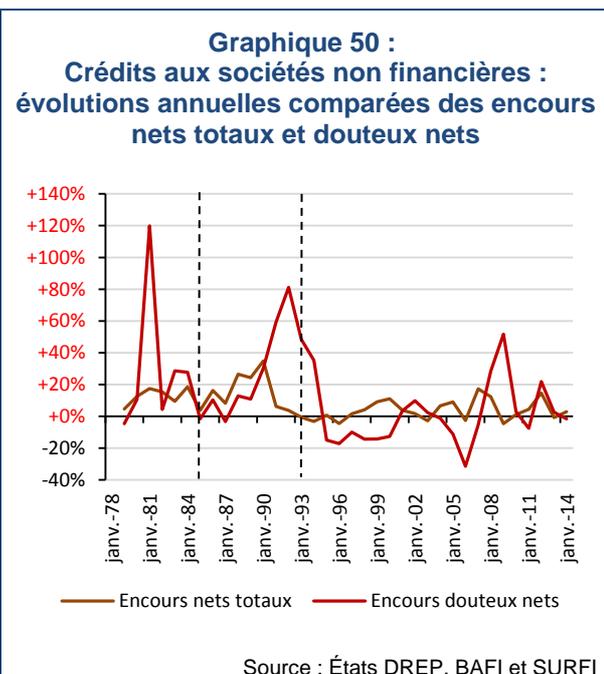
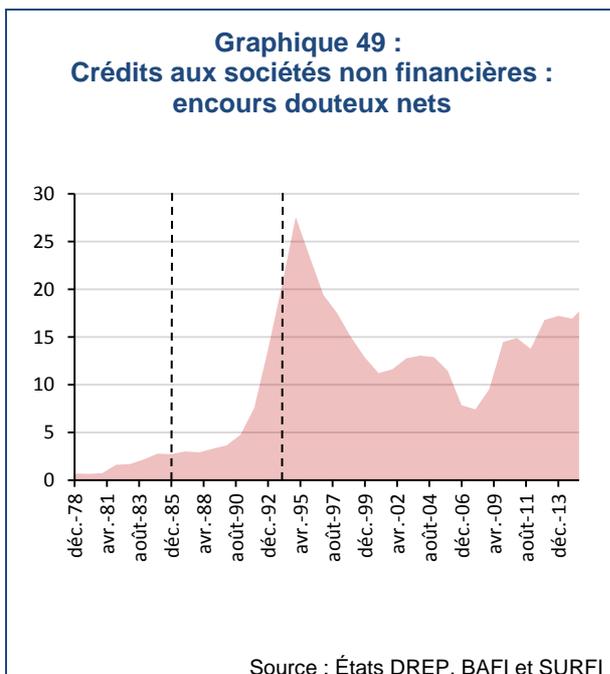
Source : États BAFI et SURFI (données non disponibles avant 1993 ; Francs avant 1999)

De même que pour l'ensemble du portefeuille, l'analyse de la structure des concours aux sociétés non financières par type de crédit fait ressortir d'importantes évolutions (Graphique 48). Les créances commerciales, qui concentraient jusqu'au milieu des années 1980 l'essentiel des concours, ont ainsi rapidement diminué pour ne plus représenter qu'une part très réduite des financements accordés aux sociétés non financières. À l'inverse, les « crédits à l'habitat » (i.e. destinés à l'acquisition d'un bien immobilier) ont marqué une progression très rapide entre 1985 et 1990, avant de se stabiliser aux alentours de 25 %-30 % ; la forte baisse observée entre 2006 et 2011 reflète l'absence de données pour un gros établissement sur cette période (cf. supra).

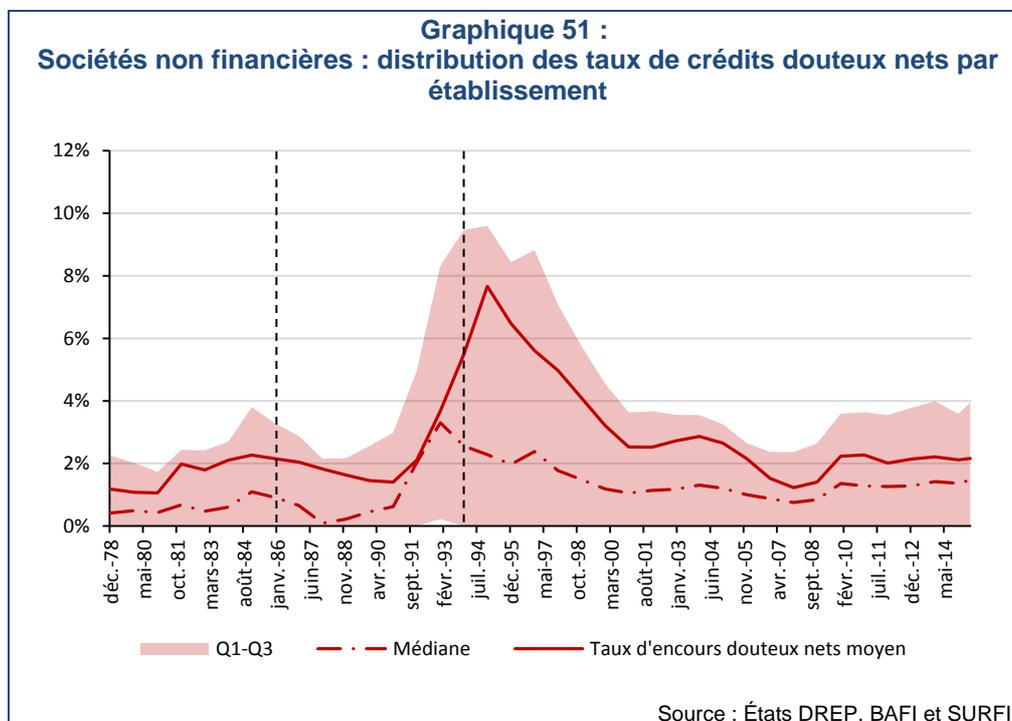
Dans ce contexte, les crédits à l'équipement concentrent désormais la majeure partie des concours accordés aux sociétés non financières. Après avoir décliné entre 1987 et 1990, leur part s'est de nouveau accrue à partir de 2001 mais se tasse légèrement depuis 2011.



La sinistralité des sociétés non financière, mesurée au travers du montant des encours douteux nets, a connu des évolutions quelque peu différentes de l'ensemble de la clientèle non bancaire : après une hausse rapide au cours de la première moitié des années 1990 suivie d'une baisse également relativement soutenue si on fait exception du rebond de 2002-2003, la sinistralité des portefeuilles de crédits aux sociétés non financières a vivement progressé avec la crise financière mais s'est stabilisée à partir de 2012 (Graphique 49). De ce fait, au 30 juin 2015, le montant des encours douteux nets sur ce segment de clientèle s'établissait à 17,7 milliards d'euros, un niveau sensiblement plus faible que celui qu'il avait atteint en 1994 (27,6 milliards).



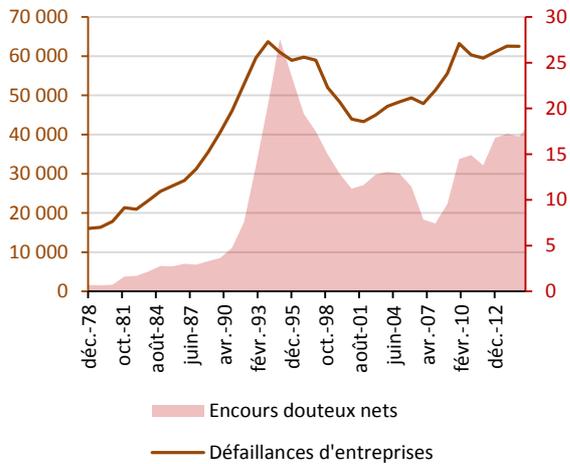
Par ailleurs, si, au milieu des années 1990 ou en 2008-2009, les encours douteux nets ont progressé plus rapidement que le montant total des crédits nets accordés aux sociétés non financières ([Graphique 50](#)), entraînant des hausses rapides du taux d'encours douteux nets ([Graphique 51](#)), la sinistralité relative s'est stabilisée depuis 2009 autour de 2 % des encours nets totaux, un niveau sensiblement inférieur à sa moyenne de longue période (3,2 %). Comme pour les crédits aux particuliers, il apparaît cependant que les encours douteux nets sont davantage présents dans les bilans des établissements de grande taille, le taux d'encours douteux nets moyen se situant toujours au-dessus du taux médian depuis 1978.



Depuis 1978, les encours douteux nets sur les sociétés non financières ont évolué de façon cohérente avec le nombre de défaillances d'entreprises ([Graphique 52](#) ; le coefficient de corrélation entre les deux variables atteint 87,4 %) ; de façon analogue, depuis 2006, le taux d'encours douteux nets a suivi les évolutions du poids économique des défaillances en termes de crédits mobilisés¹⁹ ([Graphique 53](#) ; le coefficient de corrélation entre les deux indicateurs s'établit à 81,8 %).

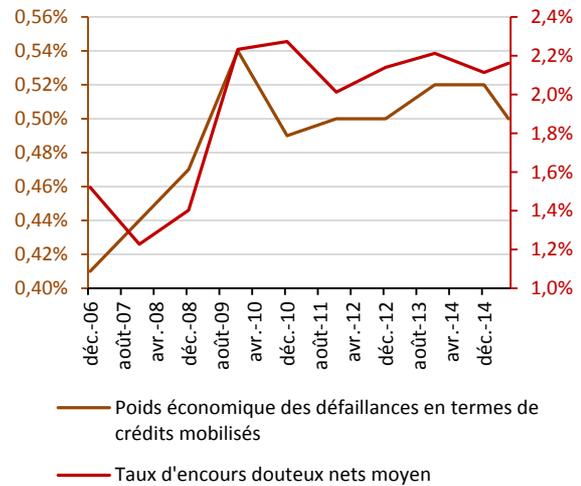
¹⁹ Rapport entre l'encours des crédits accordés aux entreprises défaillantes et l'encours des crédits accordés l'ensemble des entreprises, défaillantes ou non.

Graphique 52 :
Crédits aux sociétés non financières : évolutions annuelles comparées des défaillances d'entreprises et des encours douteux nets



Source : États DREP, BAFI et SURFI ; INSEE

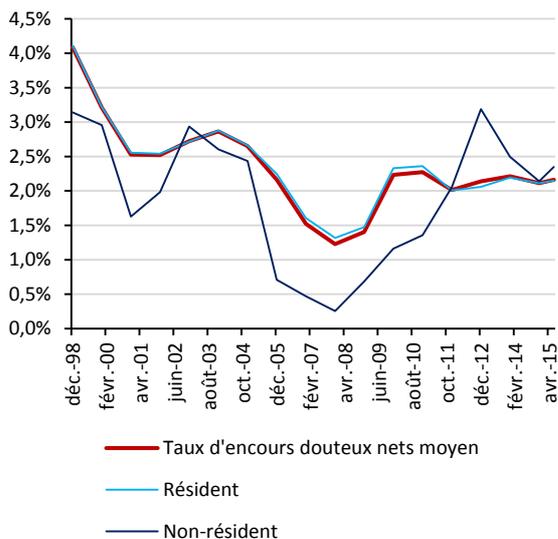
Graphique 53 :
Crédits aux sociétés non financières : évolutions annuelles comparées du poids économique des défaillances en termes de crédits mobilisés et du taux d'encours nets douteux nets



Source : États DREP, BAFI et SURFI ; Banque de France (le poids économique des défaillances en termes de crédits mobilisés n'est disponible que depuis 2006)

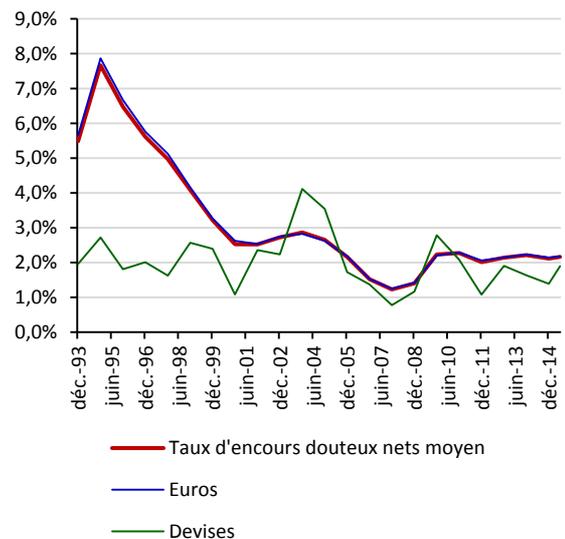
On observe par ailleurs des écarts parfois importants entre résidents et non-résidents (Graphique 54) : de façon générale, les sociétés non financières non-résidentes affichent des taux d'encours douteux nets inférieurs à la moyenne, la situation semblant néanmoins s'être inversée depuis fin 2012. Par ailleurs, s'ils ont été relativement peu affectés par la crise de la première moitié des années 1990, les crédits en devises affichent désormais une sinistralité relativement proche des prêts en euros, même s'ils enregistrent des fluctuations plus amples de leur taux d'encours douteux nets (Graphique 55).

Graphique 54 :
Sociétés non financières : taux de crédits douteux nets par type de résidence



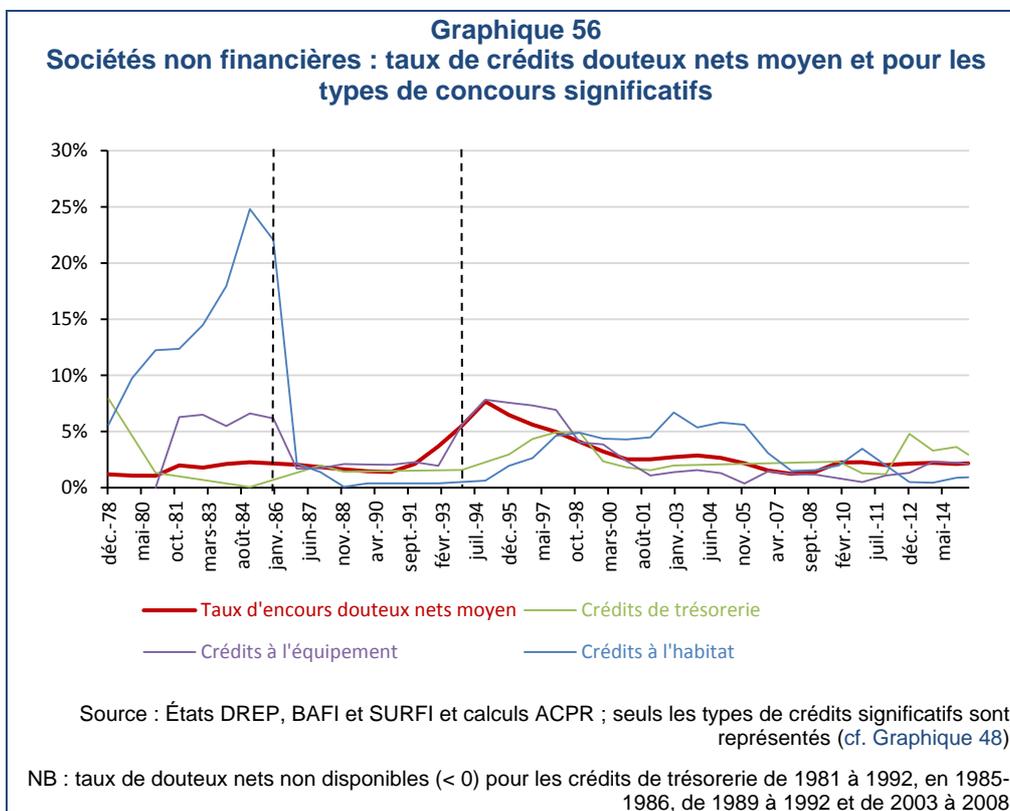
Source : États BAFI et SURFI (données non disponibles avant 1998)

Graphique 55 :
Sociétés non financières : taux de crédits douteux nets par type de monnaie



Source : États BAFI et SURFI (données non disponibles avant 1993 ; Francs avant 1999)

Enfin, les différents types de crédits ont enregistré des évolutions parfois très contrastées (**Graphique 56**) : si les crédits à l'habitat et les crédits à l'équipement semblent avoir tiré la sinistralité à la hausse au milieu des années 1980, la crise du milieu des années 1990 a été surtout marquée par une forte hausse de la sinistralité des crédits à l'équipement et a donné lieu par la suite à une hausse importante du taux d'encours douteux nets sur les crédits à l'habitat, qui se sont maintenus à un niveau élevé jusqu'à fin 2005. Enfin, depuis 2011, la sinistralité des crédits aux sociétés non financières semble principalement tirée par les crédits de trésorerie.

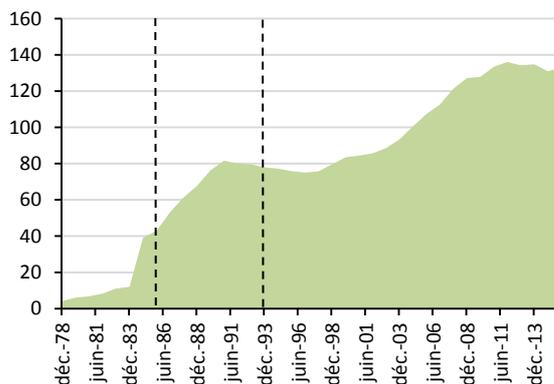


3. Entrepreneurs individuels

Au 30 juin 2015, le montant total des crédits nets²⁰ aux entrepreneurs individuels accordés en France atteignait 128,8 milliards d'euros contre 4,1 milliards au 31 décembre 1978 (**Graphique 57**). Après avoir atteint un point haut à 133 milliards d'euros fin 2011, les crédits aux entrepreneurs individuels s'inscrivent toutefois en léger repli sur la période récente. Par ailleurs, le marché du financement des entrepreneurs individuels, qui était auparavant relativement plus diversifié que le reste du marché, affiche depuis 2012 un degré de concentration égal à la moyenne (**Graphique 58**).

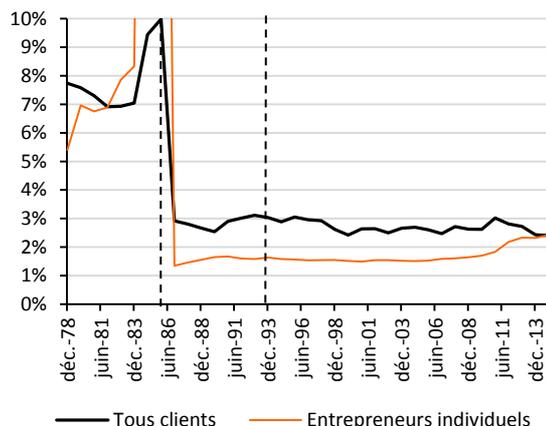
²⁰ Crédits sains + crédits douteux nets, hors encours de crédits titrisés.

Graphique 57 :
Montant des crédits aux entrepreneurs individuels (milliards d'euros)



Source : États DREP, BAFI et SURFI

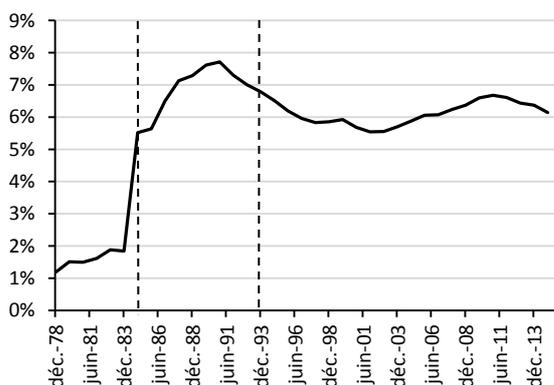
Graphique 58 :
Crédits aux entrepreneurs individuels : évolution de la concentration du marché par établissement



Source : États DREP, BAFI et SURFI ; calculs ACPR

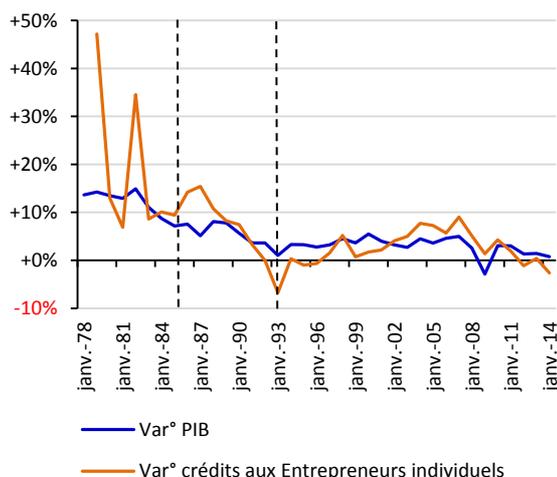
Hors effets de périmètres (cf. supra), les crédits aux entrepreneurs individuels ont enregistré une progression moyenne²¹ de 6,7 % par an, plus élevée que celle du PIB sur la même période (+5,2 % en euros courants). Rapportés au PIB, les crédits aux entrepreneurs individuels ont toutefois enregistré des évolutions contrastées, atteignant un point haut fin 1994 (7,7 %) avant de décliner progressivement jusqu'en 2001 (5,5 %), d'enregistrer une reprise jusqu'en 2010 (6,7 %) et un nouveau repli sur la période récente pour s'établir à 6,1 % (Graphique 59). Le montant des crédits aux entrepreneurs individuels a néanmoins évolué le plus souvent de façon relativement étroite avec le PIB, même si un examen plus détaillé fait ressortir quelques périodes de progression des crédits aux entrepreneurs individuels plus rapides que celle du PIB (1984-1990 ou 2002-2010 en particulier) ou, à l'inverse, moins rapide (1992-2001 ou depuis 2011 ; cf. Graphique 60).

Graphique 59 :
Rapport entre l'encours de crédits aux entrepreneurs individuels et le PIB



Source : États DREP, BAFI et SURFI ; INSEE ; PIB en euros constants

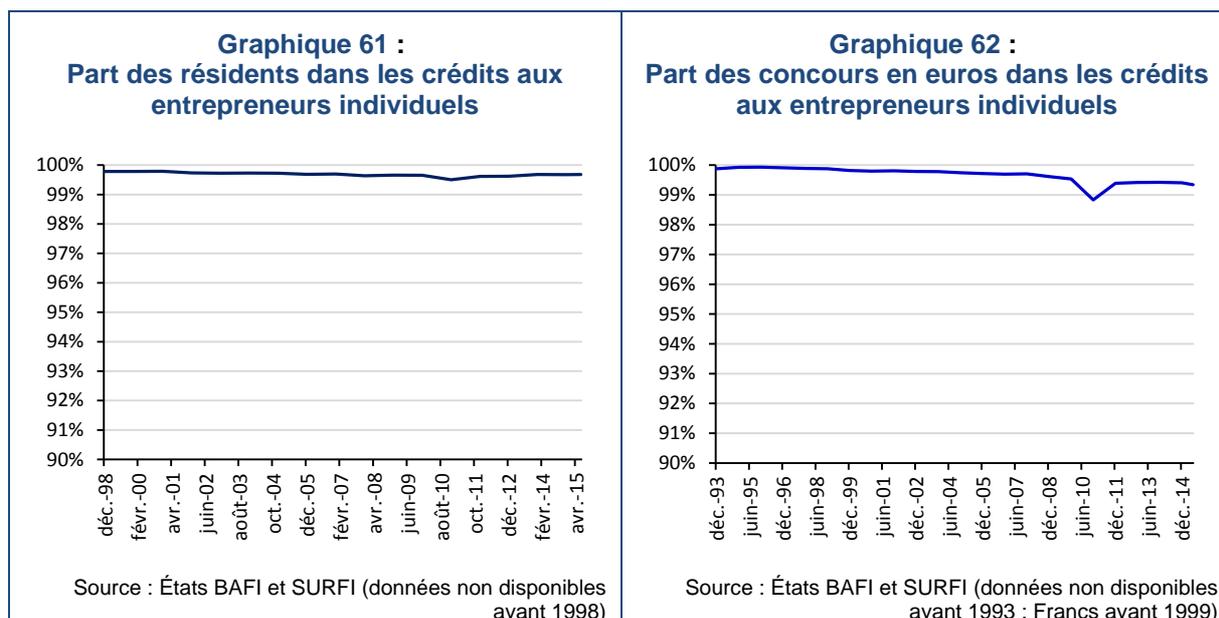
Graphique 60 :
Crédits aux entrepreneurs individuels : évolutions annuelles comparées des encours nets totaux et douteux nets



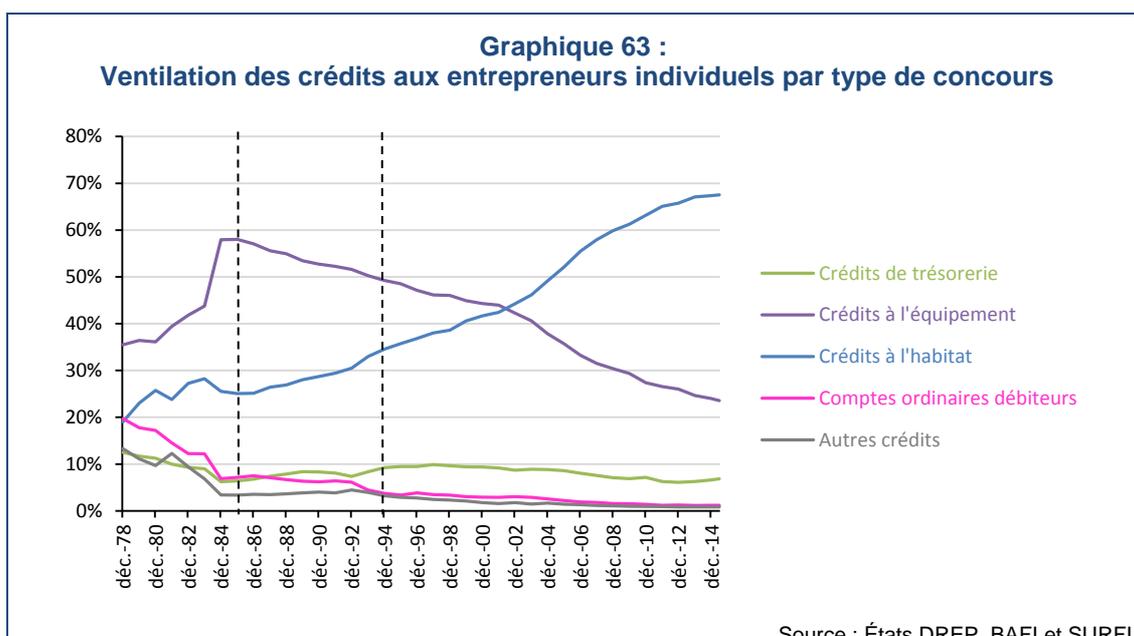
Source : États DREP, BAFI et SURFI ; variation des encours à nombre d'établissements constant sur deux échéances consécutives ; PIB en euros courants

²¹ Moyenne des taux de croissance annuels à périmètre constant.

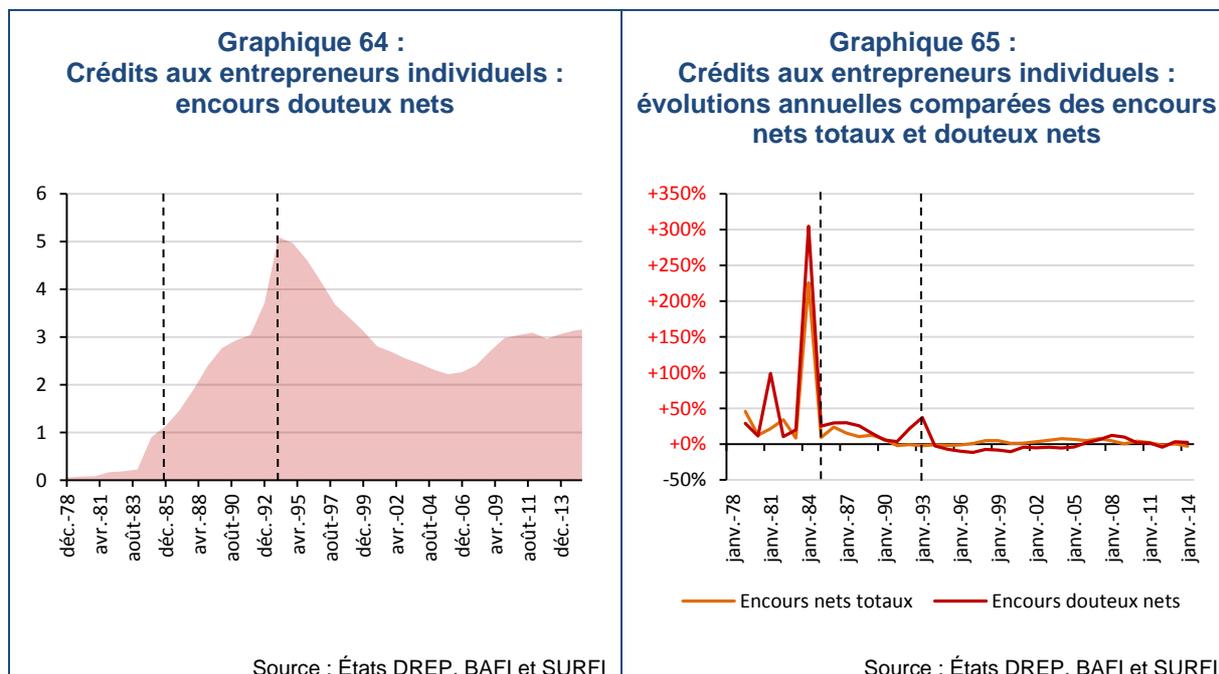
À de très rares exceptions près, les crédits accordés aux entrepreneurs individuels concernent exclusivement des résidents (Graphique 61) ; en outre, bien qu'ils s'inscrivent en progression depuis 1993, les crédits en devises restent extrêmement modiques (Graphique 62).



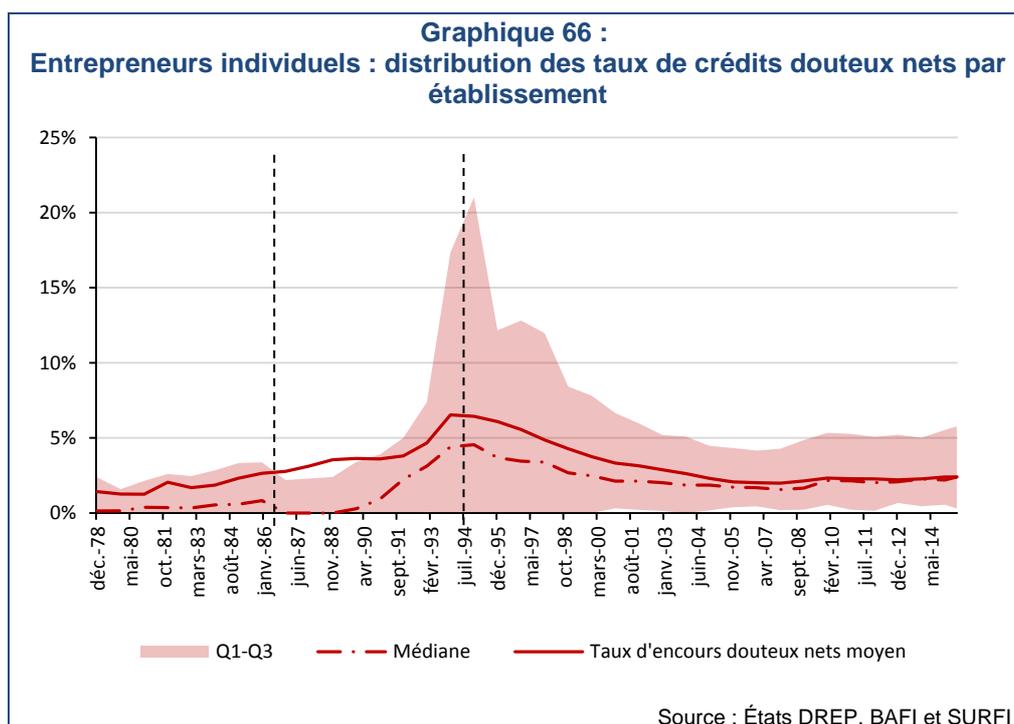
Comme pour les sociétés non financières, la structure des concours accordés aux entrepreneurs individuels a subi d'importants changements depuis 1978 (Graphique 63) : les « crédits à l'habitat » (i.e. destinés à l'acquisition d'un bien immobilier) ont ainsi enregistré une progression régulière sur la période sous revue et concentrent désormais une large majorité des concours accordés ; à l'inverse, les crédits à l'équipement (depuis 1985) et les comptes ordinaires débiteurs ont vu leur part dans l'encours se réduire progressivement au point, pour la dernière catégorie, de devenir négligeable. Dans ce contexte, outre les crédits à l'habitat et les crédits à l'équipement, les crédits de trésorerie sont désormais la seule catégorie de concours significative, même si leur part se réduit progressivement depuis 1997.



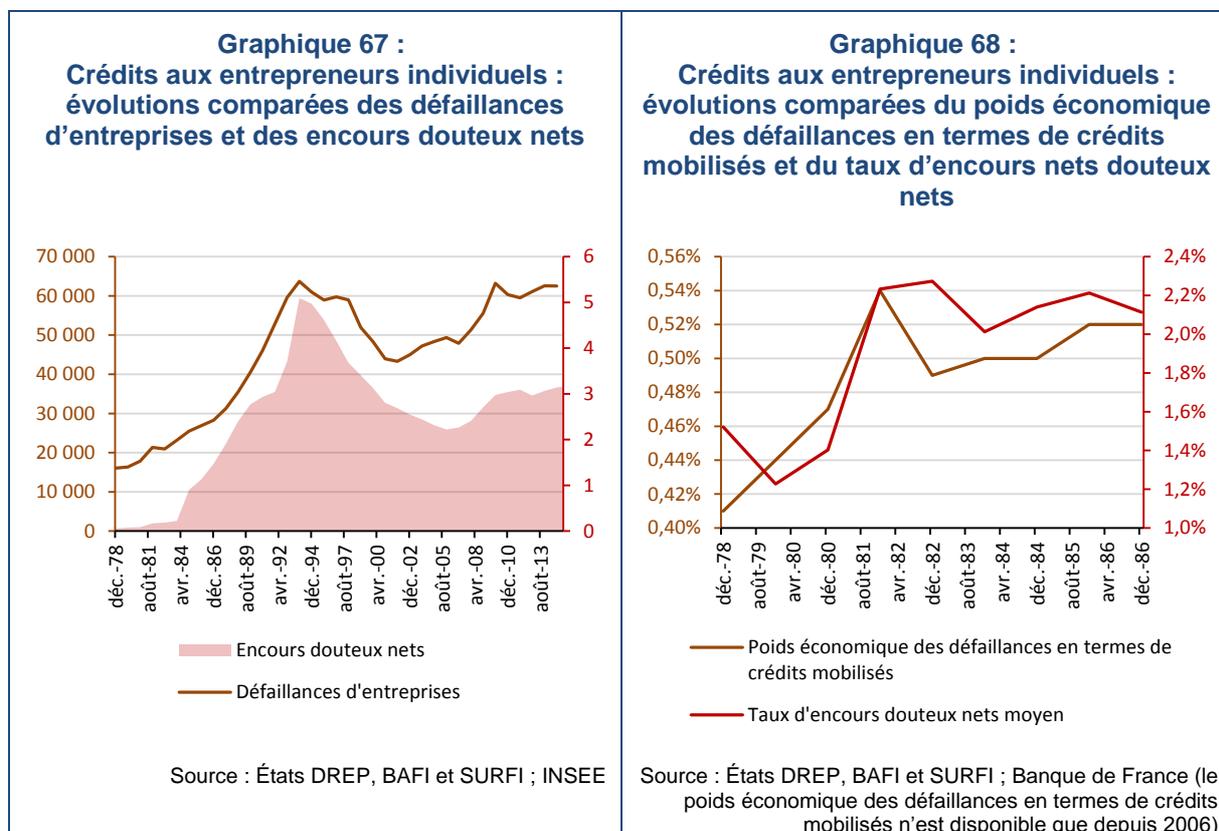
La sinistralité des crédits aux entrepreneurs individuels affiche un profil relativement semblable à celui des crédits aux sociétés non financières : après avoir enregistré une hausse rapide du milieu des années 1990 puis un reflux marqué jusqu'au milieu des années 2000, le montant des encours douteux nets a de nouveau progressé, mais le mouvement s'est nettement estompé en 2010 (Graphique 64).



Par ailleurs, à la différence du milieu des années 1990 où leur hausse a été nettement plus marquée, les encours douteux nets ont, en particulier sur la période récente, évolué de façon relativement coordonnée avec les encours nets totaux (Graphique 65). De ce fait, si le taux d'encours douteux nets a vivement progressé entre 1989 et 1994, il n'a que très peu augmenté avec la crise de 2007-2008 (Graphique 66). Enfin, contrairement aux crédits aux particuliers et aux sociétés non financières, la distribution des encours douteux nets dans les bilans des établissements paraît relativement homogène, les taux d'encours douteux nets moyen et médian étant presque identiques depuis 2010.

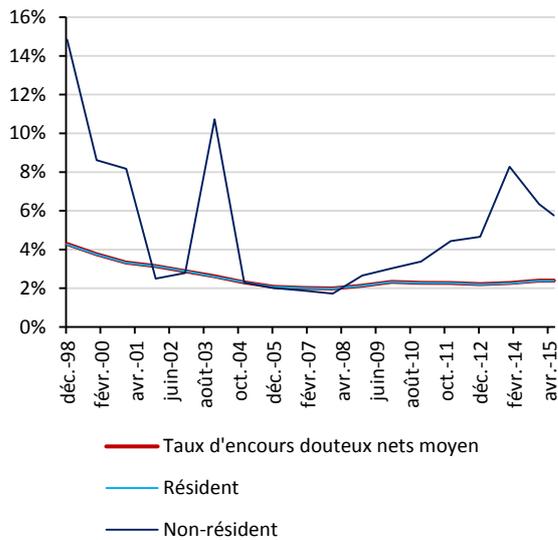


Comme pour les sociétés non financières, les encours douteux nets sur les entrepreneurs individuels ont évolué en lien très étroit avec le nombre de défaillances d'entreprises (Graphique 67 ; le coefficient de corrélation entre les deux variables atteint 90,8 %), qui recense principalement des entités de petite taille, de même que le taux d'encours douteux nets a suivi les évolutions du poids économique des défaillances en termes de crédits mobilisés (Graphique 68 ; le coefficient de corrélation entre les deux indicateurs s'établit à 87,4 %).



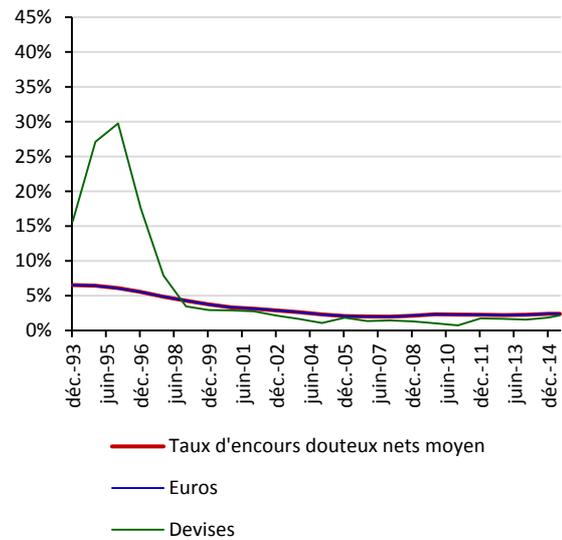
Par ailleurs, la sinistralité des concours aux entrepreneurs individuels fait ressortir d'importants écarts entre résidents et non-résidents (Graphique 69) : en dehors des périodes 2001-2002 et 2004-2007, les non-résidents ont en effet enregistré des taux d'encours douteux bruts nettement plus élevés que les résidents. À l'inverse, après avoir affiché une sinistralité extrêmement élevée jusqu'en 1998, les crédits aux entrepreneurs individuels en devises enregistrent désormais des taux d'encours douteux nets légèrement plus faibles que les crédits en euros (Graphique 70).

Graphique 69 :
Entrepreneurs individuels : taux de crédits douteux nets par type de résidence



Source : États BAFI et SURFI (données non disponibles avant 1998)

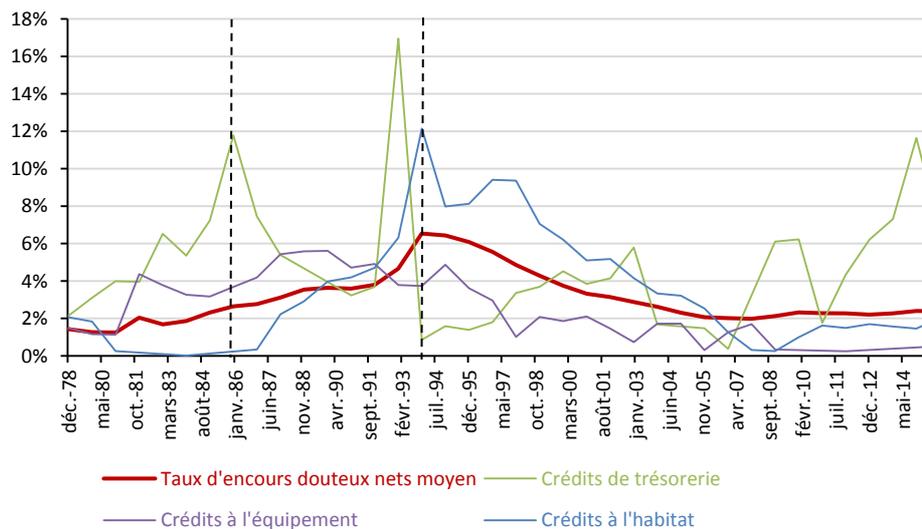
Graphique 70 :
Entrepreneurs individuels : taux de crédits douteux nets par type de monnaie



Source : États BAFI et SURFI (données non disponibles avant 1993 ; Francs avant 1999)

Enfin, il ressort que, jusqu'au début des années 1990, la sinistralité des entrepreneurs individuels a été tirée par les crédits de trésorerie et, dans une moindre mesure, les crédits à l'équipement, avant que les crédits à l'habitat n'enregistrent une forte dégradation jusqu'au milieu des années 1990 pour se maintenir au-dessus de la moyenne jusqu'à fin 2005 (Graphique 71) ; depuis lors, si les crédits à l'habitat ont vu leurs taux d'encours douteux nets se réduire, la situation des crédits de trésorerie s'est en revanche dégradée rapidement.

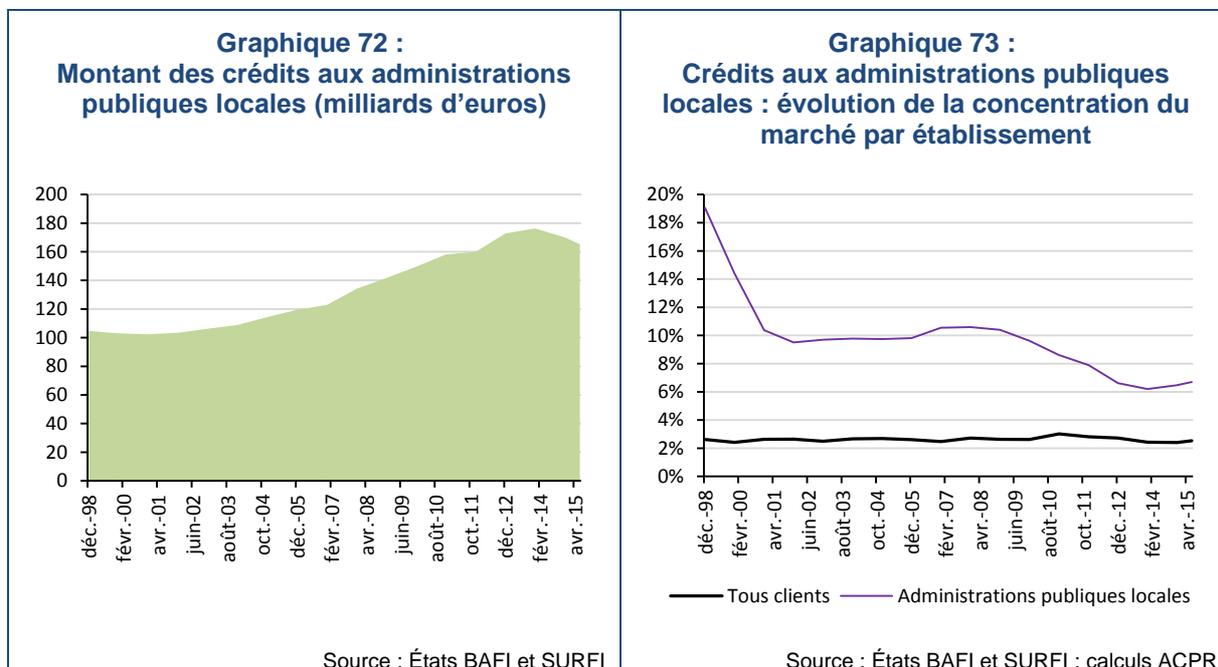
Graphique 71 :
Entrepreneurs individuels : taux de crédits douteux nets moyen et pour les types de concours significatifs



Source : États DREP, BAFI et SURFI et calculs ACPR ; seuls les types de crédits significatifs sont représentés (cf. Graphique 63)

4. Administrations publiques locales

Au 30 juin 2015, le montant total des crédits nets²² aux administrations publiques locales accordés en France atteignait 164,6 milliards d'euros contre 104 milliards au 31 décembre 1978 (Graphique 72). Le marché du financement des administrations publiques locales apparaît sensiblement plus concentré que celui du financement de la clientèle non bancaire dans son ensemble, même s'il s'est progressivement diversifié depuis la crise financière (Graphique 73).

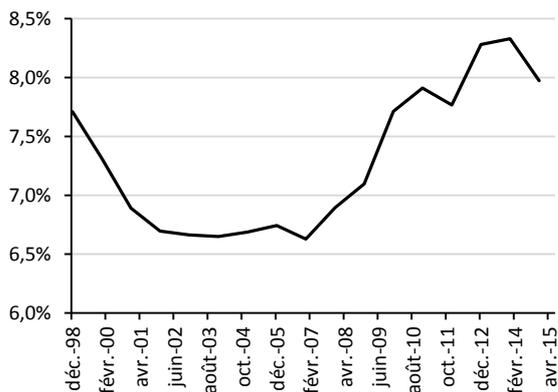


Depuis 1998, les crédits aux administrations publiques locales ont enregistré une progression moyenne²³ de 2,6 % par an, légèrement plus faible que celle du PIB sur la même période (+3 % en euros courants). Le rapport entre les deux variables a très légèrement progressé sur la période sous revue, atteignant un point haut fin 2013 (8,3 %) avant de décliner progressivement (8 % à fin 2014 ; Graphique 74). Le montant des crédits aux administrations publiques locales a par ailleurs évolué de façon très indépendante du PIB (Graphique 75) : alors que ce dernier affichait une croissance généralement comprise entre 4 % et 5 % entre 1998 et 2007, les crédits aux administrations publiques locales ont par exemple vivement décliné en 2000 mais fortement progressé de 2005 à 2010.

²² Crédits sains + crédits douteux nets, hors encours de crédits titrisés.

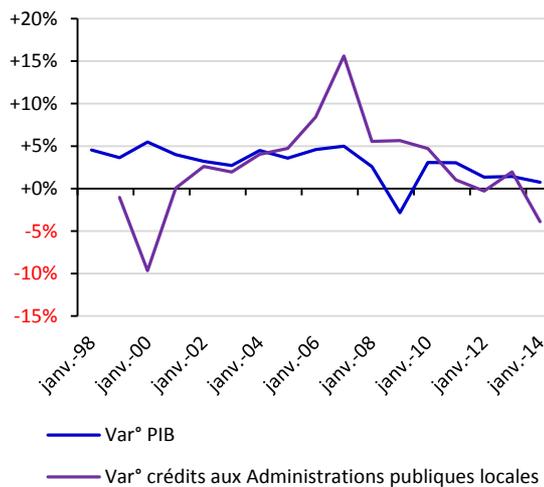
²³ Moyenne des taux de croissance annuels à périmètre constant.

Graphique 74 :
Rapport entre l'encours de crédits aux administrations publiques locales et le PIB



Source : États BAFI et SURFI (données non disponibles avant 1998) ; INSEE

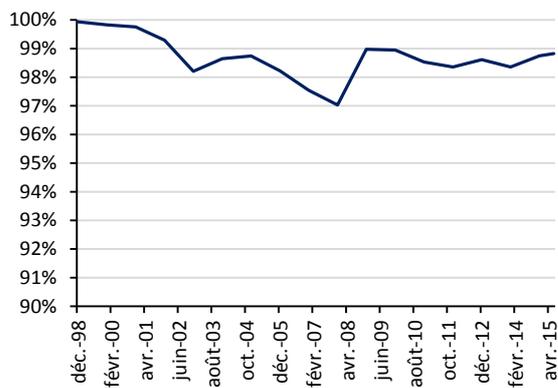
Graphique 75 :
Crédits aux administrations publiques locales : évolutions annuelles comparées des encours nets totaux et douteux nets



Source : États BAFI et SURFI ; variation des encours à nombre d'établissements constant sur deux échéances consécutives ; PIB en euros courants

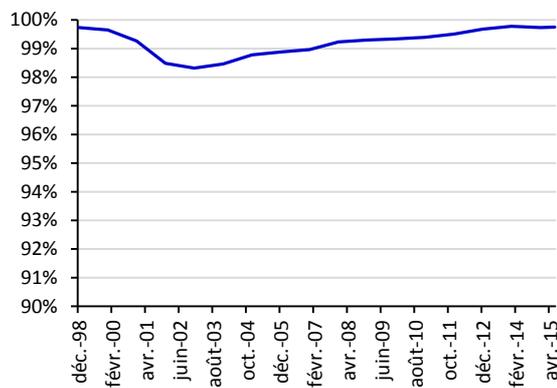
Les crédits aux administrations publiques locales portent toujours très majoritairement sur des entités résidentes, un léger pic des concours aux entités non résidentes ayant été enregistré en 2007 (Graphique 76). Les crédits en devises aux administrations publiques locales sont également très réduits, et en baisse constante depuis 2002 (Graphique 77).

Graphique 76 :
Part des résidents dans les crédits aux administrations publiques locales



Source : États BAFI et SURFI (données non disponibles avant 1998)

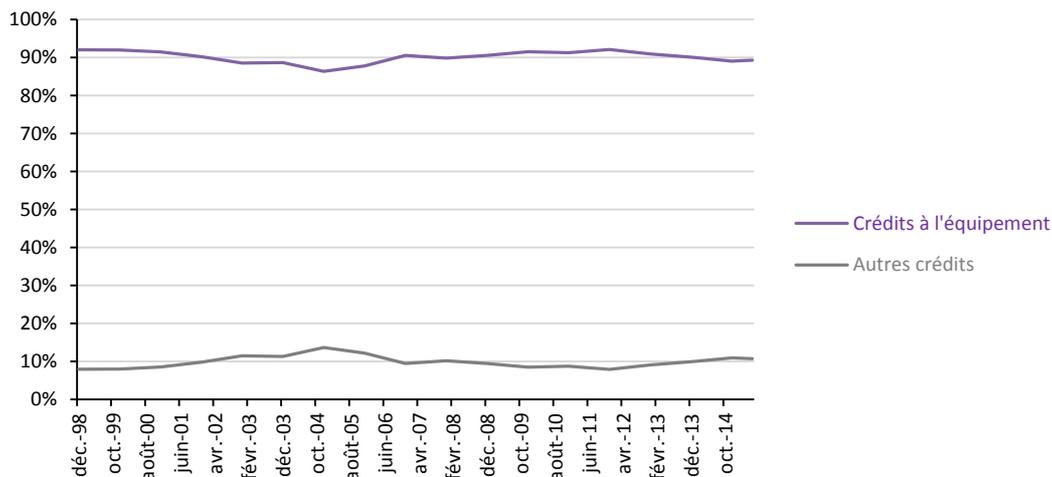
Graphique 77 :
Part des concours en euros dans les crédits aux administrations publiques locales



Source : États BAFI et SURFI (données non disponibles avant 1999 ; Francs avant 1999)

Les crédits à l'équipement concentrent de façon constante la quasi-totalité des concours accordés aux administrations publiques locales (Graphique 78).

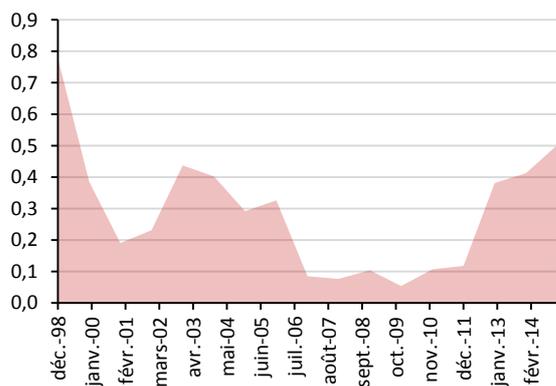
Graphique 78 :
Ventilation des crédits aux administrations publiques locales par type de concours



Source : États BAFI et SURFI (données non disponibles avant 1998)

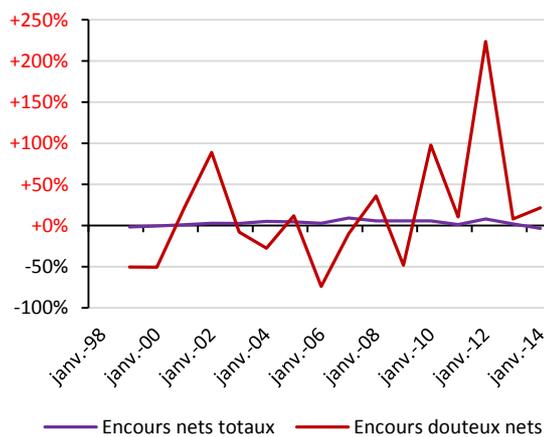
Le montant des encours douteux nets sur les administrations publiques locales, même s'il reste modeste, a connu d'importantes fluctuations depuis 1998 (Graphique 79) : après une baisse rapide jusqu'en 2000, il a enregistré une hausse importante jusqu'en 2003 avant de se replier de nouveau en 2006 et de se stabiliser à un très faible niveau ; si la crise de 2007-2008 n'a pas eu d'impact visible sur la sinistralité des portefeuilles de crédits aux administrations publiques locales, le montant des encours douteux nets a en revanche de nouveau fortement augmenté en 2012 et poursuit depuis sa hausse. À 725 millions d'euros au 30 juin 2015, il se situe désormais nettement au-dessus de son pic de 2002 (437 millions) mais légèrement en-deçà de son niveau de fin 1998 (777 millions).

Graphique 79 :
Crédits aux administrations publiques locales : encours douteux nets



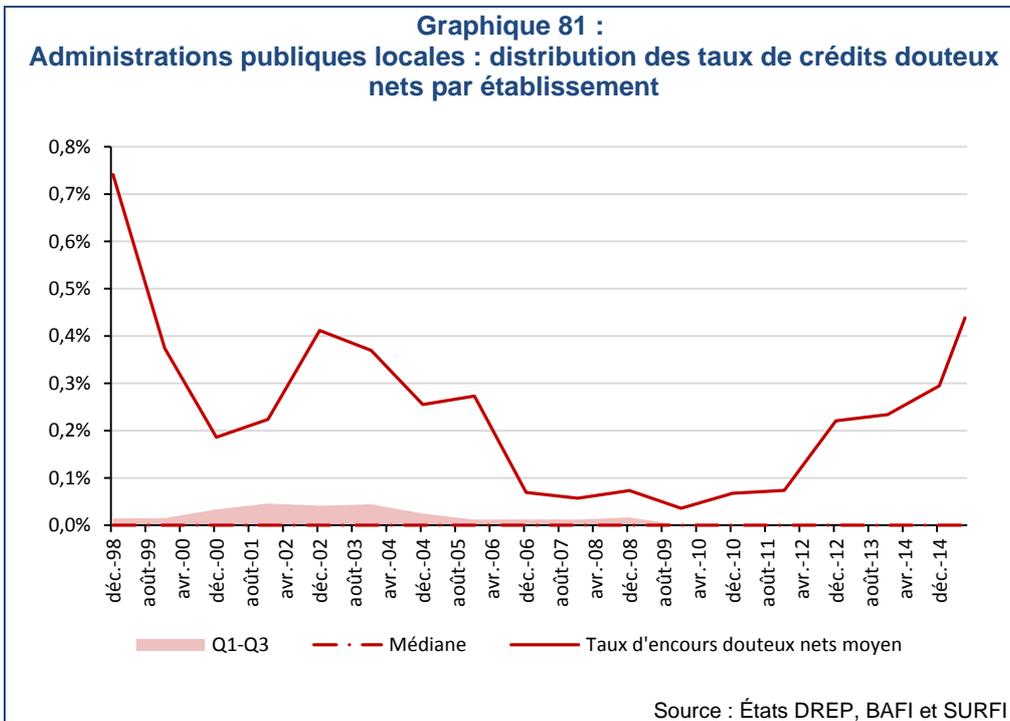
Source : États DREP, BAFI et SURFI

Graphique 80 :
Crédits aux administrations publiques locales : évolutions annuelles comparées des encours nets totaux et douteux nets

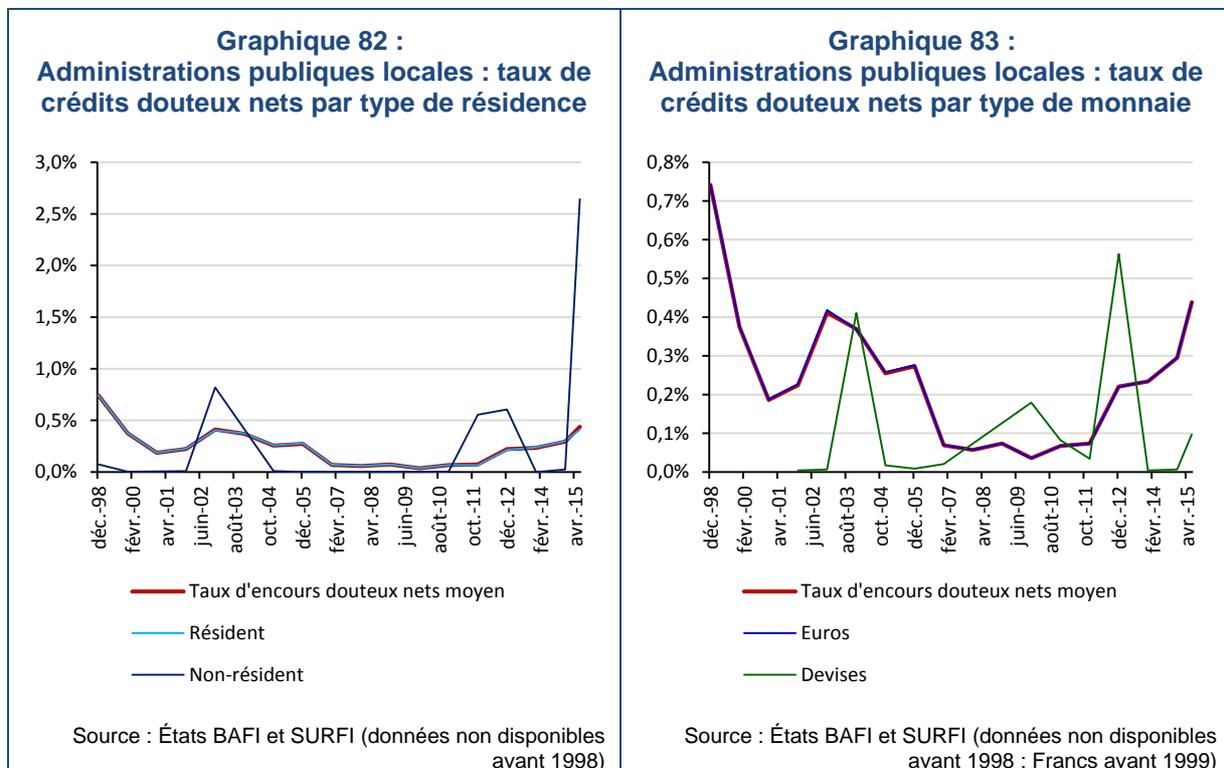


Source : États DREP, BAFI et SURFI

Le montant des encours douteux nets a évolué de façon très indépendante du montant des encours nets totaux (Graphique 80) depuis 1998 et a enregistré des variations de forte amplitude ; de ce fait, le taux d'encours douteux nets, qui reste malgré tout très faible, affiche des évolutions strictement identiques à celles des encours douteux nets (Graphique 81). Par ailleurs, le décalage marqué entre le taux moyens et le 3^{ème} quartile illustre la grande concentration du marché.

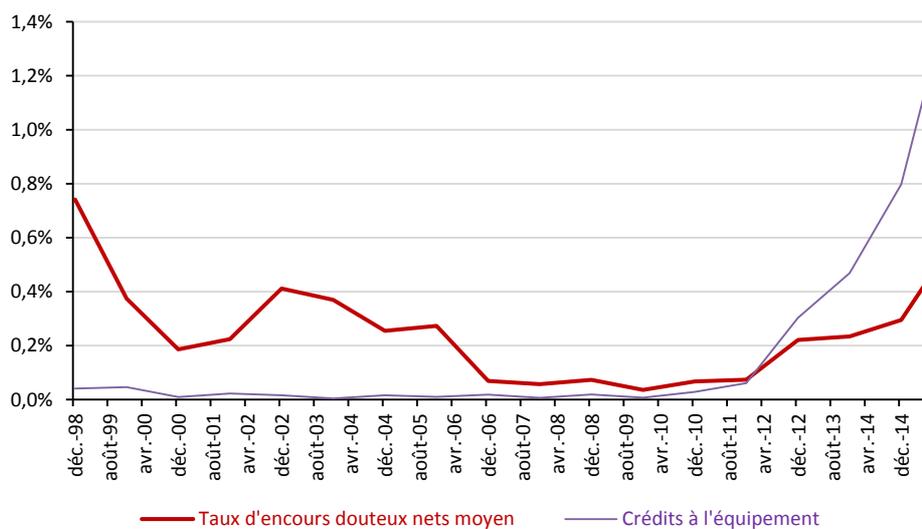


L'analyse de la sinistralité des crédits aux administrations publiques locales par type de résidence (Graphique 82) et par type de monnaie (Graphique 83) fait apparaître une forte volatilité des taux d'encours douteux nets des entités non-résidentes et des financements en devises, qui ne concentrent toutefois qu'une part très réduite des concours (cf. Graphique 76 et Graphique 77). Dans ce contexte, la nette progression du taux d'encours douteux nets sur les administrations publiques locales non-résidentes à juin 2015 doit être interprétée avec précaution.



Enfin, depuis 2010, la sinistralité sur les concours aux administrations publiques locales est tirée par les crédits à l'équipement, qui enregistrent une progression extrêmement rapide (Graphique 84).

**Graphique 84 :
Administrations publiques locales : taux de crédits douteux nets moyen et
pour les types de concours significatifs**



Source : États BAFI et SURFI et calculs ACPR ; seuls les types de crédits significatifs sont représentés (cf. Graphique 78 ; données non disponibles avant 1998)

Index des graphiques

GRAPHIQUE 1 :	Montant des crédits à la clientèle non bancaire (milliards d'euros)	6
GRAPHIQUE 2 :	Évolution de la concentration du marché par établissement	6
GRAPHIQUE 3 :	Rapport entre l'encours de crédits à la clientèle non bancaire et le PIB	7
GRAPHIQUE 4 :	Évolutions annuelles comparées de l'encours de crédits à la clientèle non bancaire et du PIB	7
GRAPHIQUE 5 :	Évolution de la structure du bilan	8
GRAPHIQUE 6 :	Part des résidents dans les crédits à la clientèle non bancaire	9
GRAPHIQUE 7 :	Part des concours en euros dans les crédits à la clientèle non bancaire	9
GRAPHIQUE 8 :	Ventilation des crédits à la clientèle non bancaire par type de client	9
GRAPHIQUE 9 :	Ventilation des crédits à la clientèle non bancaire par type de concours	11
GRAPHIQUE 10 :	Crédits à la clientèle non bancaire : encours douteux bruts	11
GRAPHIQUE 11 :	Crédits à la clientèle non bancaire : évolutions comparées des encours douteux bruts et du PIB	11
GRAPHIQUE 12 :	Crédits à la clientèle non bancaire : évolutions annuelles comparées des encours bruts totaux et douteux bruts	12
GRAPHIQUE 13 :	Crédits à la clientèle non bancaire : distribution des taux d'encours douteux bruts par établissement	12
GRAPHIQUE 14 :	Crédits à la clientèle non bancaire : provisions sur créances douteuses brutes	13
GRAPHIQUE 15 :	Crédits à la clientèle non bancaire : évolutions annuelles comparées des encours douteux bruts et des provisions	13
GRAPHIQUE 16 :	Crédits à la clientèle non bancaire : distribution des taux de provisionnement des encours douteux bruts par établissement	14
GRAPHIQUE 17 :	Crédits à la clientèle non bancaire : encours douteux nets	14
GRAPHIQUE 18 :	Crédits à la clientèle non bancaire : encours douteux nets par type de contrepartie	14
GRAPHIQUE 19 :	Crédits à la clientèle non bancaire : évolutions annuelles comparées des encours nets totaux et douteux nets	15
GRAPHIQUE 20 :	Crédits à la clientèle non bancaire : distribution des taux d'encours douteux nets par établissement	15
GRAPHIQUE 21 :	Clientèle non bancaire : taux d'encours douteux bruts par type de résidence	16

GRAPHIQUE 22 :	Clientèle non bancaire : taux d'encours douteux bruts par type de monnaie	16
GRAPHIQUE 23 :	Taux de provisionnement des crédits à la clientèle non bancaire douteux bruts par type de résidence	16
GRAPHIQUE 24 :	Taux de provisionnement des crédits à la clientèle non bancaire douteux bruts par type de monnaie	16
GRAPHIQUE 25 :	Taux d'encours à la clientèle non bancaire douteux nets par type de résidence	17
GRAPHIQUE 26 :	Taux d'encours à la clientèle non bancaire douteux nets par type de monnaie	17
GRAPHIQUE 27 :	Clientèle non bancaire : taux d'encours douteux nets par type de contrepartie	17
GRAPHIQUE 28 :	Montant des crédits aux particuliers (milliards d'euros)	25
GRAPHIQUE 29 :	Crédits aux particuliers : évolution de la concentration du marché par établissement	25
GRAPHIQUE 30 :	Rapports entre l'encours de crédits aux particuliers et le PIB	26
GRAPHIQUE 31 :	Évolutions annuelles comparées de l'encours de crédits aux particuliers et du PIB	26
GRAPHIQUE 32 :	Part des résidents dans les crédits aux particuliers	26
GRAPHIQUE 33 :	Part des concours en euros dans les crédits aux particuliers	26
GRAPHIQUE 34 :	Ventilation des crédits aux particuliers par type de concours	27
GRAPHIQUE 35 :	Crédits aux particuliers : encours douteux nets	27
GRAPHIQUE 36 :	Crédits aux particuliers : évolutions annuelles comparées des encours nets totaux et douteux nets	27
GRAPHIQUE 37 :	Particuliers : distribution des taux de crédits douteux nets par établissement	28
GRAPHIQUE 38 :	Particuliers : évolutions comparées du taux de crédits douteux nets et du taux de chômage	28
GRAPHIQUE 39 :	Particuliers : taux de crédits douteux nets par type de résidence	28
GRAPHIQUE 40 :	Particuliers : taux de crédits douteux nets par type de monnaie	28
GRAPHIQUE 41 :	Particuliers : taux de crédits douteux nets moyen et pour les types de concours significatifs	29
GRAPHIQUE 42 :	Montant des crédits aux sociétés non financières (milliards d'euros)	30
GRAPHIQUE 43 :	Crédits aux sociétés non financières : évolution de la concentration du marché par établissement	30
GRAPHIQUE 44 :	Rapport entre l'encours de crédits aux sociétés non financières et le PIB	31

GRAPHIQUE 45 :	Évolutions annuelles comparées de l'encours de crédits aux sociétés non financières et du PIB	31
GRAPHIQUE 46 :	Part des résidents dans les crédits aux sociétés non financières	31
GRAPHIQUE 47 :	Part des concours en euros dans les crédits aux sociétés non financières	31
GRAPHIQUE 48 :	Ventilation des crédits aux sociétés non financières par type de concours	32
GRAPHIQUE 49 :	Crédits aux sociétés non financières : encours douteux nets	32
GRAPHIQUE 50 :	Crédits aux sociétés non financières : évolutions annuelles comparées des encours nets totaux et douteux nets	32
GRAPHIQUE 51 :	Sociétés non financières : distribution des taux de crédits douteux nets par établissement	33
GRAPHIQUE 52 :	Crédits aux sociétés non financières : évolutions annuelles comparées des défaillances d'entreprises et des encours douteux nets	34
GRAPHIQUE 53 :	Crédits aux sociétés non financières : évolutions annuelles comparées du poids économique des défaillances en termes de crédits mobilisés et du taux d'encours nets douteux nets	34
GRAPHIQUE 54 :	Sociétés non financières : taux de crédits douteux nets par type de résidence	34
GRAPHIQUE 55 :	Sociétés non financières : taux de crédits douteux nets par type de monnaie	34
GRAPHIQUE 56 :	Sociétés non financières : taux de crédits douteux nets moyen et pour les types de concours significatifs	35
GRAPHIQUE 57 :	Montant des crédits aux entrepreneurs individuels (milliards d'euros)	36
GRAPHIQUE 58 :	Crédits aux entrepreneurs individuels : évolution de la concentration du marché par établissement	36
GRAPHIQUE 59 :	Rapport entre l'encours de crédits aux entrepreneurs individuels et le PIB	36
GRAPHIQUE 60 :	Crédits aux entrepreneurs individuels : évolutions annuelles comparées des encours nets totaux et douteux nets	36
GRAPHIQUE 61 :	Part des résidents dans les crédits aux entrepreneurs individuels	37
GRAPHIQUE 62 :	Part des concours en euros dans les crédits aux entrepreneurs individuels	37
GRAPHIQUE 63 :	Ventilation des crédits aux entrepreneurs individuels par type de concours	37
GRAPHIQUE 64 :	Crédits aux entrepreneurs individuels : encours douteux nets	38
GRAPHIQUE 65 :	Crédits aux entrepreneurs individuels : évolutions annuelles comparées des encours nets totaux et douteux nets	38

GRAPHIQUE 66 :	Entrepreneurs individuels : distribution des taux de crédits douteux nets par établissement	38
GRAPHIQUE 67 :	Crédits aux entrepreneurs individuels : évolutions comparées des défaillances d'entreprises et des encours douteux nets	39
GRAPHIQUE 68 :	Crédits aux entrepreneurs individuels : évolutions comparées du poids économique des défaillances en termes de crédits mobilisés et du taux d'encours nets douteux nets	39
GRAPHIQUE 69 :	Entrepreneurs individuels : taux de crédits douteux nets par type de résidence	40
GRAPHIQUE 70 :	Entrepreneurs individuels : taux de crédits douteux nets par type de monnaie	40
GRAPHIQUE 71 :	Entrepreneurs individuels : taux de crédits douteux nets moyen et pour les types de concours significatifs	40
GRAPHIQUE 72 :	Montant des crédits aux administrations publiques locales (milliards d'euros)	41
GRAPHIQUE 73 :	Crédits aux administrations publiques locales : évolution de la concentration du marché par établissement	41
GRAPHIQUE 74 :	Rapport entre l'encours de crédits aux administrations publiques locales et le PIB	42
GRAPHIQUE 75 :	Crédits aux administrations publiques locales : évolutions annuelles comparées des encours nets totaux et douteux nets	42
GRAPHIQUE 76 :	Part des résidents dans les crédits aux administrations publiques locales	42
GRAPHIQUE 77 :	Part des concours en euros dans les crédits aux administrations publiques locales	42
GRAPHIQUE 78 :	Ventilation des crédits aux administrations publiques locales par type de concours	43
GRAPHIQUE 79 :	Crédits aux administrations publiques locales : encours douteux nets	43
GRAPHIQUE 80 :	Crédits aux administrations publiques locales : évolutions annuelles comparées des encours nets totaux et douteux nets	43
GRAPHIQUE 81 :	Administrations publiques locales : distribution des taux de crédits douteux nets par établissement	44
GRAPHIQUE 82 :	Administrations publiques locales : taux de crédits douteux nets par type de résidence	44
GRAPHIQUE 83 :	Administrations publiques locales : taux de crédits douteux nets par type de monnaie	44
GRAPHIQUE 84 :	Administrations publiques locales : taux de crédits douteux nets moyen et pour les types de concours significatifs	45



61, rue Taitbout
75009 Paris
Téléphone : 01 49 95 40 00
Télécopie : 01 49 95 40 48
Site internet : www.acpr.banque-france.fr